

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. NOVEMBRE 1793.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.

AMERICAN
HISTORICAL

ASSOCIATION
PUBLISHED BY
THE ASSOCIATION

AMERICAN HISTORICAL ASSOCIATION
1015 N. YENNEPPE AVENUE
WASHINGTON, D. C.



AMERICAN HISTORICAL ASSOCIATION
PUBLISHED BY THE ASSOCIATION
1015 N. YENNEPPE AVENUE
WASHINGTON, D. C.



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

15. Novembre 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les motifs de crédibilité rapprochés dans une courte exposition, prouvés par le témoignage des Juifs & des païens, développés par les Peres des quatre premiers siècles de l'Eglise, & par les auteurs modernes les plus célèbres qui ont écrit en faveur de la Religion chrétienne. Avec une Table raisonnée qui présente la suite & l'enchaînement des preuves. Ouvrage posthume de M. l'abbé Tricalet, supérieur du séminaire de S. Nicolas du Chardonnet. A Paris, chez Michel Lambert; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1 vol. in-12. Prix 4 liv.

LE zèle de M. Tricalet égaloit ses connoissances & ses talens, qu'il employa constamment à servir la Religion, à la faire con-

noître, aimer, & à la défendre. Dans l'exposition de ces *motifs* de croire, il regne outre la plus grande force de raisonnement un langage de sentiment qui porte la persuasion dans les cœurs autant que dans les esprits. Il y a une multitude de réflexions courtes & énergiques, qui sur des ames pures & vraies font du plus grand effet. Telle est la suivante. » La Religion » est si importante, que l'on peut dire que nous » sommes nés pour elle. Otez cette fin de la » vie humaine, en vérité ce n'étoit pas la » peine de naître. N'avons-nous vu le jour » que pour boire & manger; pour être comme » les valets d'un malade, je veux dire, » pour dépendre d'un corps infirme, & pour » trembler enfin aux approches de la mort! » O que ce seroit une chétive créature que » l'homme, s'il ne s'élevoit pas au-dessus des » choses humaines! »

* M.
Tricalet
est mort
en 1761.

La maniere dont l'auteur parle dès l'entrée de l'ouvrage, des ténèbres de l'incrédulité où la France étoit déjà plongée de son tems*, est bien remarquable quand on la rapproche des évènements dont nous sommes les spectateurs consternés. » On est, dit-il, également surpris & pénétré » de douleur à la vue des progrès qu'a fait l'ir- » religion en si peu de tems. Il n'y a guere » que cinquante ans que, malgré la déprava- » tion des mœurs, qui a toujours été bien » grande, on respectoit la Religion: & ceux » qui n'en suivoient pas les maximes, n'en » abjuroient pas les vérités; au moins n'osoient- » ils manifester leur apostasie secreta, pas » même s'en déclarer à leurs meilleurs amis.

„ Mais aujourd'hui, l'irréligion se montre har-
 „ diment au grand jour, & on la prêche pour
 „ ainsi dire sur les toits : c'est, en quelque
 „ sorte, un titre d'honneur & de distinction
 „ qu'on s'empresse de mériter par mille pro-
 „ pos impies; les personnes même du sexe ne
 „ cedent en rien, sur ce point, à nos petits
 „ maîtres philosophes. Où sommes-nous donc,
 „ & en quel pays habitons-nous? Si c'est en
 „ France (a), y a-t-on jamais permis & y
 „ souffrit-on jamais qu'on professât d'autre
 „ religion que la Religion chrétienne; & nos
 „ rois, dont le titre distinctif est celui de Rois
 „ très-Christiens, n'ont-ils pas toujours montré

(a) „ Il est bien honteux pour la France, qu'on
 „ mette en doute si on n'y compte pas plus d'in-
 „ crédules que dans les pays protestans, & même
 „ qu'en Angleterre, où l'on jouit d'une si grande
 „ indépendance. On remarque d'ailleurs que les
 „ plus beaux génies, les plus savans hommes, les
 „ plus grands philosophes de cette nation, bien
 „ loin de prêter leur plume à l'incrédulité, ont con-
 „ sacré leurs talens à combattre, non-seulement
 „ l'athéisme, mais aussi le déisme; tels ont été les
 „ Clarke, les Tillotson, les Addison, les Boyle,
 „ les Warburton &c; & qu'ils ont des successeurs
 „ qui nous donnent, tous les jours, des ouvrages
 „ qui établissent invinciblement la foi du Chris-
 „ tianisme „. Lorsque l'abbé Tricalet publia ces
 MOTIFS, M. Jenyns n'avoit point encore donné son
Examen de l'évidence intrinsèque du Christianisme,
 qui tient une des premières places, & peut-être la
 première entre le grand nombre d'excellens ouvra-
 ges publiés par les Anglois contre l'incrédule phi-
 losophie.

Cette note
 est aussi de
 l'auteur.

25 le zele le plus ardent, non-seulement pour
 26 que cette loi fondamentale de leur royau-
 27 me fût exactement observée, mais encore
 28 pour arrêter & punir l'audace de quicon-
 29 que oseroit parler contre cette sainte Reli-
 30 gion? Qu'on parcoure le recueil de nos
 31 loix; combien n'y trouvera-t-on pas de ca-
 32 pitulaires, d'édits & d'ordonnances, dont
 33 l'unique objet est de réprimer ceux qui blas-
 34 phement contre la Divinité, qui attaquent
 35 le Christ & sa Religion; &, par conséquent,
 36 édits & ordonnances qui regardent nos pré-
 37 tendus philosophes qui nient qu'il y ait un
 38 Dieu ou qu'il ait rien révélé; qui lui retran-
 39 chent certains attributs essentiels; qui n'ad-
 40 mettent ni vie future, ni rien d'immatériel
 41 dans l'homme; qui regardent le Christianif-
 42 me comme une fiction & une invention
 43 purement humaine; qui mettent l'Évangile
 44 & l'Alcoran au même niveau; & qui répandent
 45 dans une multitude d'écrits, dont ils
 46 ne cessent d'inonder le public, le poison
 47 de leur impie & détestable doctrine. Tous
 48 ces impies ne méritent-ils pas, à juste titre,
 49 d'être mis au rang des blasphémateurs? Car,
 50 selon la notion commune & admise d'un
 51 chacun, le blasphème est tout discours qui
 52 renferme des paroles injurieuses à Dieu;
 53 *Blasphemia est injuriosa in Deum locu-*
 54 *tio.* . . . Les incrédules crient à l'injustice,
 55 lorsque les magistrats sévissent contre eux;
 56 mais qu'ils écoutent Bayle leur grand doc-
 57 teur, il dit que *les magistrats, étant*
 58 *obligés par la loi éternelle de maintenir*

„ le repos public & la sûreté de tous les
 „ membres de la société qu'ils gouvernent,
 „ peuvent & doivent punir tous ceux qui
 „ choquent les loix fondamentales de l'é-
 „ tat ; au nombre desquels on a coutume
 „ de mettre tous ceux qui ôtent la Provi-
 „ dence & toute la crainte de la justice de
 „ Dieu „

Il faut convenir ici que les chefs des na-
 tions ont manqué de vigilance & de force pour
 repouffer le monstre qui se préparoit à dévorer
 les peuples & les rois ; ils ont été fascinés par
 ses fausses couleurs, & ont accueilli comme des
 hommages ses meurtrières carettes *. Sévére-
 ment punis d'une imprudence où entroit plus
 d'un genre de criminels penchans, ils songe-
 ront sans doute à expier un délit dont ils
 sont responsables non-seulement au souverain
 Juge, mais à tous les membres de la société
 humaine. L'auteur connoît à fond l'esprit de
 l'incrédulité, il en poursuit les partisans dans
 tous leurs petits détours & artifices. Les plus
 astucieux sont démasqués dans leur hypocrite
 impartialité, & amenés à l'aveu de la dispo-
 sition dépravée de leur esprit & de leur cœur.
 „ L'incrédule philosophe est celui qui n'est,
 „ si nous l'en croyons, ni aveuglé par ses
 „ préjugés, ni retenu par sa négligence, ni
 „ ébloui par son imagination, ni entraîné par
 „ des passions déréglées. Ecoutez-le. Il vous
 „ assure qu'il n'est animé d'aucun desir, que
 „ de celui de connoître la vérité, résolu de
 „ la suivre, dans quelque lieu qu'il la ren-
 „ contre ; mais qu'après mille questions agi-

* I Mars
 1793, p.
 346. —
 15 Avril,
 P. 591.

33 tées, mille volumes consultés, il ne trouve
 33 rien qui soit capable de le satisfaire, & qu'il
 33 n'est incrédule en un mot, que parce qu'il
 33 ne trouve point de raison de croire. —
 33 Qu'il nous soit permis, avant toutes choses,
 33 de faire aussi une question. Trouve-t-on de
 33 ces sortes d'incrédules? L'homme que nous
 33 venons de dépeindre, est-ce une réalité ou
 33 une chimère? Quelle question, direz-vous?
 33 Quoi, cet homme tout concentré dans la
 33 méditation & dans l'étude; cet homme qui
 33 a fouillé dans l'antiquité, qui a débrouillé
 33 des cahos, qui s'est distillé le cerveau à
 33 chercher des solutions & des preuves, &
 33 qui ne se nourrit, s'il faut ainsi dire, que
 33 de la substance de la vérité; cet homme,
 33 d'ailleurs, qui semble avoir rompu tout com-
 33 merce avec les vivans, & qui ne goûte pas
 33 même les plaisirs innocens de la société,
 33 bien loin de s'abandonner aux autres, peut-
 33 on le soupçonner d'être incrédule par d'au-
 33 tres raisons que parce qu'il croit devoir l'être,
 33 & d'avoir d'autres motifs de son in-
 33 crédulité que la raison même? — Sans
 33 doute: & ce seroit mal connoître le cœur
 33 humain, de s'imaginer que les passions qui
 33 le portent vers des objets sensibles, sont les
 33 plus puissantes sur lui. Les passions détachées
 33 des sens & de la matière, le désir de
 33 se distinguer, cet amour de la renommée,
 33 cette gloire de passer pour un génie supé-
 33 rieur, & qui s'affranchit des erreurs vulgai-
 33 res, ce sont-là des passions vives & tou-
 33 chantes, & c'est-là, pour l'ordinaire, le

» grand mobile qui anime les incrédules. Une
» preuve sensible que c'est ce qui les fait
» agir, c'est qu'ils aiment à se répandre, & à
» publier leur incrédulité. Or cela ne sauroit
» venir que d'un principe de fausse gloire.
» Car pourquoi répandre ses pensées ? Pour
» nous, quand nous publions nos systèmes,
» soit que nous soyons dans l'erreur, soit que
» nous soyons fondés en vérité, nous avons
» de justes raisons de notre conduite. Nous
» croyons que notre devoir nous engage à
» enseigner ce que nous pensons. Nous croyons
» que ceux qui l'ignorent, se plongent dans
» une misère éternelle. En voilà assez pour
» nous faire élever la voix. Mais vous qui ne
» croyez ni Dieu, ni jugement, ni enfer, ni
» paradis, quelle fureur vous anime à publier
» vos sentimens ? C'est, dites-vous, le desir
» d'affranchir la société de l'esclavage que la
» Religion lui impose. Malheureux affranchis-
» sement, qui, en nous délivrant de ce que
» vous croyez une erreur, nous plonge dans
» mille misères réelles, sappe tous les fonde-
» mens des sociétés, répand la division dans
» les familles, les rebellions dans l'état, ôte
» à toutes les vertus tous leurs motifs, tous
» leurs fondemens, toutes leurs bases ! Et qui
» nous soutiendra, si ce n'est la Religion, dans
» les catastrophes si ordinaires aux fortunes
» même les plus éclatantes ? Qui adoucira nos
» esprits, si ce n'est la Religion, dans les misères
» sans nombre que la fragilité humaine traîne
» essentiellement après soi ? Qui calmera, si
» ce n'est la Religion, qui calmera nos con-

» sciences dans leurs agitations & dans leurs
 » troubles ? Sur-tout qui nous rassurera dans
 » des langueurs d'une maladie mortelle , cou-
 » chés dans un lit d'infirmité , placés entre
 » des maux réels & présens , & la nuit af-
 » freuse d'un avenir ténébreux ? Ah ! si la Re-
 » ligion qui produit de si beaux effets , est chi-
 » mérique , laissez-moi ma chimère ; je veux
 » qu'on me trompe , & je tiens pour mon plus
 » cruel adversaire , celui qui viendra desfiller
 » mes yeux. — Mais répondons d'une
 » maniere plus directe. Vous êtes philosophe.
 » Vous avez examiné la Religion. Vous n'y
 » voyez rien qui vous frappe. Par-tout vous
 » trouvez lieu au doute & à l'incertitude : obs-
 » curité dans les prophetes , contradictions
 » dans les dogmes , ambiguité dans les pré-
 » ceptes , incertitude dans les miracles. Vous
 » demandez quelque prodige nouveau , & pour
 » vous convaincre qu'il y a un autre monde ,
 » vous voulez quelqu'un qui vous dise : J'en
 » viens & j'en suis témoin. Je réponds que si
 » vous raisonnez conséquemment , le motif
 » seroit inutile , & qu'après avoir résisté aux
 » preuves ordinaires , vous devez , si vous rai-
 » sonnez conséquemment , refuser de vous ren-
 » dre au prodige même que vous demandez .
 L'auteur amène ensuite des preuves de fait
 irrésistibles , nommément la résurrection de
 J. C. , trop souvent invinciblement démontrée ;
 pour que nous soyons dans le cas de le faire
 encore.

Histoire des événemens arrivés sur la paroisse S. Sulpice pendant la révolution, principalement à l'occasion du serment ecclésiastique ; suivie de réflexions sur la position du clergé.

A Paris, de l'imprimerie de Crapart, & se trouve à Bruxelles, chez Le Charlier. 1792. In-8vo. de 95 pag. Prix 30 s. de Fr.

LE clergé de France, dit l'auteur de cette *Histoire*, a accru son ancienne gloire par la noble fierté avec laquelle il a supporté son expoliation, & sur-tout par la persévérance qu'il a mise dans ses principes. Quatre prélats seulement ont erré. Le nombre des pasteurs, chanoines & autres ecclésiastiques, qui ont cédé aux menaces ou à l'intérêt, ne forme qu'une minorité foible auprès du nombre de ceux dont la conscience & la raison aguerries, ont repoussé le serment. — Il faut avouer néanmoins que dans presque toutes les églises paroissiales nombreuses, on a vu quelques chutes & des éclipses plus ou moins étendues. La plus illustre, la plus considérable de toutes, celle qu'on a le plus fortement travaillée, la paroisse S. Sulpice a conservé sa pleine intégrité. Tous les soldats, le général à leur tête, ont résisté aux plus violens assauts ; & s'ils n'ont pas été vainqueurs, ils ont fait une retraite plus belle que la victoire.

Tous ceux qui connoissent l'état de cette paroisse célèbre, & du nombreux séminaire qui étoit une des plus illustres écoles du sacerdoce catholique, ne verront pas sans intérêt le tableau qu'en trace notre auteur. „ La

„ paroisse S. Sulpice étoit regardée avant son

„ démembrement comme la plus célèbre de

„ l'Eglise catholique, soit par sa grande population, qui renfermoit plusieurs princes

„ du sang & la principale noblesse du royaume, soit par la splendeur de sa basilique,

„ l'un des chefs-d'œuvres d'architecture de la capitale, soit par la pompe & la majesté

„ des cérémonies, exécutées par plus de deux

„ cens jeunes ecclésiastiques. A cet éclat extérieur, elle joignoit l'avantage plus précieux d'avoir toujours possédé un clergé

„ éminemment distingué par un caractère particulier de décence & de régularité. Ce clergé

„ qui avoit eu dans son sein le grand Fénelon, toujours incorruptible & constamment

„ attaché à la vérité dans les querelles de Religion, s'étoit fomis par un siècle de vertus,

„ l'estime & la confiance d'un peuple longtemps juste & impartial dans ses jugemens. „

Une anecdote remarquable, & qui prouve bien que la ruine de la Religion catholique est l'effet d'un système réfléchi & un des principaux objets de la révolution, est celle qui regarde M. de Parchemont, curé de S. Sulpice, sollicité de s'ériger en chef d'une nouvelle secte. Peu de tems avant l'époque de la prestation du serment, une personne vint chez lui vers les 7 heures du soir, & lui parla ainsi

en confiance. „ Nous avons jetté les yeux
 „ sur vous, M. le curé, pour être le chef de
 „ notre réforme. Vos vertus, votre science &
 „ votre influence dans le public, nous pro-
 „ mettent un prompt succès, si vous voulez
 „ vous y prêter. *Luther a fait sa réforme*
 „ *en trois mois.* Du reste, comptez, M. le
 „ curé, que vous ferez appuyé, & vous ne
 „ manquerez ni d'hommes, ni d'honneurs,
 „ ni d'argent ». Après ce discours, M. le curé
 regardant fixement & avec douleur la per-
 sonne, lui dit : „ Si je croyois qu'il fût possi-
 „ ble de vous convaincre par des raisonne-
 „ mens, j'entrerois en discussion, ou si je pou-
 „ vois espérer de vous toucher, vous me ver-
 „ riez bientôt attendri, & vous jugeriez par
 „ mes larmes, combien je suis peiné de la
 „ proposition que vous me faites. Mais tenez,
 „ voilà le livre des Evangiles que j'ai le bon-
 „ heur de lire tous les jours; avant qu'il ar-
 „ rive que par ma faute *une seule ligne en*
 „ *soit effacée*, je verserai plutôt jusqu'à la
 „ dernière goutte de mon sang ». — La
 personne interdite se leve : „ Puisque cela est
 „ ainsi, M. le curé, je vois que ma démarche
 „ est inutile : je me retire. „

Je ne fais si pour apprécier la prétendue
 charité philosophique, que Fauchet, homme
 non suspect, appelloit *la providence de l'en-*
fer, il y a quelque chose de plus propre que
 la Lettre que le fameux Villette (qui vient de
 mourir) écrivoit à M. le curé de S. Sulpice
 qui par une circulaire avoit sollicité en fa-
 veur des pauvres, abandonnés & oubliés dans

ce tems de désordre , la charité de ses ouailles ; la voici.

„ *M. le Curé,*

„ *La Lettre pastorale que vous me faites l'honneur de m'adresser , est d'autant plus méritoire , qu'elle exprime les sentimens de toutes les personnes honnêtes. Mais aujourd'hui la bienfaisance remplace éminemment l'ancienne charité. „*

„ *La patrie qui est sœur de la Religion , vient au secours de vos bonnes œuvres , & ce qui aide encore à diminuer votre sollicitude évangélique , chaque district est une nouvelle confrérie , où les pauvres comme les riches se trouvent enrôlés. Le comité des petits Augustins vient de donner à ma femme le département des aumônes , & c'est , les larmes aux yeux , que deux fois la semaine , elle remplit ces honorables fonctions. „*

„ *Maintenant que les pauvres sont citoyens , on auroit honte pour les nourrir d'attendre tout des ames pieuses. L'état ne forme plus qu'une famille , & votre ministère va se borner à l'exhortation & à la paix. La nation qui vient de recouvrer les biens du clergé , soulagera les pauvres. Ce n'est plus vous , M. le curé , c'est elle qui va devenir pour les indigens une seconde providence. „*

„ *Ainsi trouvez bon que je m'acquitte moi-même de cette dette quotidienne & sacrée : il est si doux de voir le visage des heureux que l'on fait ! Celui qui reçoit , nous fait jouir d'un plaisir secret , où il entre quelque chose de divin , & que je suis tenté de vous envier. On est assez payé par ce que l'on donne , & le malheureux pourroit vous dire : „*

Doit-on de la reconnoissance
Pour les plaisirs que vous prenez ?

L'auteur qui présume avec raison , que M. le curé ne répliqua pas à cette Lettre , donne un projet de réponse telle que le respectable pasteur eût pu la faire.

„ La bienfaisance dont vous parlez tant, monsieur, remplace bien foiblement la charité. Que de malheureux errans sans secours, attestent la inutilité de cette bienfaisance ! „

„ Vous dites l'ancienne charité, comme si elle n'existoit pas, & qu'elle eût été supprimée par quelque décret. Il est vrai que l'envahissement des biens du clergé & la ruine de beaucoup de familles dépouillées, mettent un grand obstacle à l'exercice de la charité; mais elle n'est pas pour cela éteinte, & elle se manifeste par les plus petits secours, comme par les plus magnifiques largesses. Elle ne périra qu'avec l'Évangile qui lui a donné le jour. „

„ Vous dites la patrie *sœur de la Religion*. Celle-ci n'a pas à se louer d'une sœur qui lui a enlevé jusqu'à sa légitime, & lui conteste même une pension alimentaire. „

„ La confrérie du district n'est pas nombreuse en gens riches : bien peu malheureusement ont voulu s'y inscrire : aussi les secours des districts envers les pauvres, ne sont pas des plus abondans. „

„ Madame de Villette peut s'occuper des pauvres deux fois la semaine; un curé s'en occupe tous les jours, & à tous les instans, sous peine de prévarication. „

„ Mes fonctions, quoi que vous en disiez, ne seront jamais réduites à l'exhortation & à la paix : car, ministre d'une Religion si bienfaisante, j'embrasse, par devoir, tous les genres de bonnes œuvres. „

„ Je souhaite que la nation acquitte les charges du clergé, dont la principale étoit le soutien des pauvres : l'humanité & la prudence la pressent de s'en occuper sans retard. Les brigands qui assassinent dans les provinces, ainsi que plusieurs des héros Marseillois, ne sont que des pauvres négligés, & vivant de crimes par désespoir. „

„ Vous paroissez vouloir vous acquitter vous-même de la dette quotidienne & sacrée de l'aumône, j'y

applaudis : mais je crois qu'au lieu de donner pour voir le visage des heureux que vous faites, & pour jouir d'un plaisir secret, vous pourriez joindre à ces motifs suspects d'un égoïsme peu patriotique, les vues de la Religion & de la morale. Autrement le malheureux vous répondroit à vous-même ce que vous me dites :

Doit-on de la reconnaissance
Pour les plaisirs que vous prenez ?

Et alors seroit brisé ce lien sublime que la Providence avoit établi entre la richesse & l'infortune : cette connexion touchante qui unissoit deux grandes classes de la société, se trouveroit anéantie, sans que l'ordre public & la nation y gagnassent en aucune manière. ,, (a)

A ce projet de Lettre l'auteur ajoute les réflexions suivantes. „ Quand M. & Mad^e. „ Villette auront suivi quelque tems les détails de l'administration des pauvres, ils se „ convaincront que cette occupation n'est „ pas sans épines, sans secrets dégoûts, & „ que si elle a quelque chose de divin, c'est „ plutôt par l'élévation des motifs qu'on y „ joint, que par les satisfactions personnelles „ qu'on en retire. „

„ En effet, s'il est consolant de soulager les „ bons pauvres, c'est-à-dire, ceux qui sont modestes, doux & raisonnables; il est quelquefois bien

(a) Div. réél. sur la bienfaisance philosophique ou la providence de l'enfer, 1 Juillet 1788, p. 353. — 15 Janv. 1793, p. 105. — Le bruyant & suffisant Condorcet, successeur de Voltaire dans la chaire patriarcale du philosophisme, étoit aussi grand partisan de la providence de l'enfer; il avoit pris par antiphrase le nom de *Caritas*, & son secrétaire celui de *Vérité*. C'est sous l'étiquette de *Caritas Condorcet* qu'il vient d'être décrété par la Convention.

» bien repoussant de traiter avec ceux qu'on
 » appelle mauvais pauvres, & dont la classe
 » est nombreuse. Livrés souvent à tous les
 » vices, inquiets, murmurateurs, indociles,
 » ils sollicitent avec une opiniâtreté gros-
 » sière : insultant aux soins qu'on a pour eux,
 » ils pourront aller jusqu'à les calomnier, &
 » devenir les ennemis acharnés de leurs bien-
 » faiteurs, dans qui ils ne voient plus que
 » des distributeurs forcés des dons de la Pro-
 » vidence. On frissonne en songeant que St.-
 » Lazare, qui nourrissoit journellement plus
 » de cinq cens pauvres, a été détruit, fac-
 » cagé par les bras de ces mêmes pauvres.
 » J'ai vu cette maison, trois jours après sa
 » dévastation, & je ne crois pas que le gé-
 » nie des Goths & des Vandales, brisant les
 » monumens de l'Italie, ait jamais rien fait
 » de supérieur. »

*La pratique des devoirs des curés; tra-
 duite en François de l'Italien du P. Paul
 Segneri, par M. l'abbé Delvincourt,
 archidiacre & vicaire-général de Laon.
 A Bruxelles, chez Le Charlier. In-12. de
 511 pag. Prix 3 liv. rel.*

C'ET ouvrage est trop connu pour qu'il soit
 nécessaire de prévenir le public en sa fa-
 veur. * Il avertit assez par son titre de quelle
 importance il est, dans un tems où les de-
 voirs des curés tiennent de plus près que ja-

* 1 Juill.
 1782, p.
 325. —
 15 Juillet
 1783, p.
 414.

mais à la félicité publique. C'est à eux surtout à conserver ou à ramener parmi le peuple chrétien les principes & les œuvres dont l'oubli prépare infailliblement le désordre, l'anarchie, & la subversion des plus florissans empires. (a)

On trouve chez le même libraire, *La Conversion du pécheur, réduite en principes.* Par le P. François de Salazar : traduite de l'espagnol sur la 13^e. édition. In-12, de 288 pag.

— *Les droits de la vraie Religion, soutenus contre les maximes de la nouvelle philosophie.* Par M. l'abbé Floris, 2 petits vol. in-12. Ouvrage plein de bonnes réflexions, que nous avons fait connoître dans le Journal du 1 Fév. 1777, p. 183.

(a) Vues diverses sur les curés, sur la dignité & l'importance de leurs fonctions, 1781, t. 3, p. 500 *. — 1782, t. 1, p. 244. — 1783, t. 2, p. 414. — 1785, t. 3, p. 10. — 1786, t. 2, p. 263. — 1788, t. 1, p. 547. — Portrait d'un curé de campagne, 1788, t. 2, p. 235. — Travaux des curés des villes, 1782, t. 1, p. 245. — Influence de la conduite des curés sur les mœurs du peuple, 1780, t. 2, p. 353. — L'enseignement du peuple est leur devoir essentiel, 1785, t. 2, p. 580.

* Je citerai quelquefois par tome, pour abrégé. C'est d'ailleurs le mode de la Table générale, que je donnerai au premier moment de loisir.



Sancti Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, Sermones inediti, admixtis quibusdam dubiis. E membranis Sec. XII. Biblioth. Palatii Vindob. summâ fide descripsit, illustravit, indicibus auxit Michael Denys. *AVienne, chez Trattner.* 1792. 18 feuilles in-fol.

Nous avons déjà parlé de ces *Sermons*, pieces précieuses d'antiquité ecclésiastique, sur-tout par le nom de l'auteur, & la considération dont sa doctrine jouit dans l'Eglise de Dieu *. Ces Sermons sont tirés d'un ancien manuscrit, qui l'an 1717, a passé de Naples dans la bibliothèque de Vienne (Charles VI étoit alors roi de Naples). Montfaucon dans son *Diario Italico* 1702, fait mention de ce manuscrit. Des 56 Sermons qu'il contient, plusieurs ont paru dans l'édition des *Œuvres* de ce Pere par les Bénédictins de S. Maur, mais il en est 24, qui n'ont pas encore vu le jour, & que M. Denys, bibliothécaire impérial, ci-devant Jésuite, aussi célèbre par son érudition que par ses talens poétiques, vient de donner au public, avec des notes pleines de savoir & de bonne critique.

* 15 Mai
1792, p.
126.

Die moral der Christen, wie sie sein soll &c.
La Morale des Chrétiens, telle qu'elle doit être. Ausbourg, chez les freres Veith. 1793. 1 vol. in-8vo.

LE même auteur qui nous a donné *La Foi des Chrétiens telle qu'elle doit être* *, nous en donne ici la Morale. Dans un pays

* 15 Mai
1792, p.
107.

où les pratiques extérieures ont pris souvent l'esprit de la loi du cœur (& dans tous les pays ce change a lieu du plus au moins), il ne pouvoit rien écrire de plus sensé & de plus foncièrement utile. C'est une suite de Discours sur les principales fêtes des mystères du Sauveur, où regne la véritable éloquence chrétienne, unie à tout ce que la science pratique de la Religion a de solide & de grand. C'est un commentaire lumineux & sentimental de ces paroles de Jesus-Christ : *Veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate. Nam & Pater tales querit qui adorent eum. Spiritus est Deus : & eos qui adorant eum, in spiritu & veritate oportet adorare.* Joan. 4. (a).

(a) Réflexions sur cette importante vérité, 1^{er} Janv. 1792, p. 21. — Et encore dans l'article qui suit ici.

Magnalia Dei sacris Sermonibus explicata. Augustæ Vindelicorum, Typis Joannis Stadelberger. 1793. In-12, 170 pag.

UN célèbre missionnaire observoit que le peu d'impression & de fruit que faisoit parfois l'instruction chrétienne, venoit de ce que la grande idée du Créateur n'en faisoit point le fondement & la base* ; de ce que le catéchiste se perdoit dans le détail des préceptes, avant d'en avoir & solidement & dignement établi la sanction & l'appui, à l'exem-

* Voyez Part. SCOUVILLE dans le *Dict. Hist.*

ple de Moyse, dont toute la législation portoit sur le *Ego sum Dominus Deus tuus...* *Diliges Dominum Deum tuum* *. L'auteur * Voyez de ces *Sermons* a parfaitement compris & mis l'artic. en pratique cette importante observation. Ce MOYSE font autant de tableaux des grandeurs de l'E-*ibid.* ternel & de ses adorables propriétés, tracés avec des traits pris dans les Prophetes & les autres Livres-Saints. Sa latinité est pure, coulante, élégante, sans recherche ni affectation.

Réponse à la question, Si à la mort on doit ou l'on peut se confesser à un prêtre constitutionnel.

IL y a quelque tems que je me suis trouvé dans la société d'ecclésiastiques sages & instruits, où cette question fut proposée. Tous étoient pour l'affirmative; me voyant seul pour la négative, effrayé de la décision qu'on alléguoit d'une assemblée d'évêques où le seul évêque de Blois, à ce que l'on dit, fut de mon avis, je cédois avec une facilité qui étoit très-en place, après avoir tranquillement exposé mes raisons.

Cependant étouhné & un peu affligé dans moi-même de m'être trouvé d'un avis opposé à des hommes avec lesquels j'ai toujours été d'accord, & dont j'aurois deviné les sentimens par les miens; je n'ai pu empêcher que la chose ne me revînt plusieurs fois dans l'esprit, & ne se représentât dans un jour qui me fait absolument adhérer à ma première opinion.

Je n'ai ni le tems ni les moyens de discuter la question sous tous les points où elle peut être contradictoirement agitée ; presque tout ce qui est *positivi juris* étant hors de mon pouvoir, vu que depuis plusieurs années je n'ai aucun livre, & que dans la ville où je suis, de cent ouvrages que depuis trois ans j'ai fait chercher dans des besoins extrêmes chez les libraires & autres, je n'en ai pas trouvé dix. Je ne puis donc que me régler sur les notions générales de la théologie.

1°. De ce que tout prêtre, non approuvé, interdit, excommunié, a le pouvoir d'absoudre un moribond (je n'examine pas si cela est vrai dans toute la latitude des termes, & si comme plusieurs le prétendent, cela ne se borne pas à la réserve des cas), il ne s'ensuit pas qu'un prêtre hérétique ou schismatique ait le même pouvoir. De qui l'auroit-il reçu ? Il ne reconnoît pas l'Eglise, l'Eglise ne le reconnoît pas. Or comment un pouvoir est-il accordé quand il n'y a personne qui le reçoit & qu'il n'y a pas d'autorité qui le donne ? . . . L'excommunié n'est pas hors de l'Eglise ; il est hors de la *communio* : l'Eglise le punit, & se propose de le recevoir en grace quand il en sera tems ; *Ne fortè abundantiori tristitia absorbeatur qui ejusmodi est . . .* Quelque idée enfin qu'on se fasse de l'excommunication, c'est une sentence de l'Eglise : elle peut la révoquer, la modifier, en étendre ou en resserrer les effets ; mais elle ne peut rien changer dans la situation active ni passive de l'hérétique & du schismatique.

2°. Ce n'est pas précisément sur le défaut

2. Cor. 2.
Il s'agit
de l'incef-
tueux fo-
lemnelle-
ment ex-
commu-
nié (1.
Cor. 5.).

de pouvoir que j'établis l'opinion négative, mais sur-tout & principalement, &, si l'on veut, exclusivement, sur le grand principe : *Quòd non licet communicare cum hæretico in sacris*. Principe qui découle par sa nature de l'attachement à la vraie foi, de l'horreur de l'hérésie, de la sainte haine des apôtres du mensonge; principe qui a fondé une infinité de décisions morales & chrétiennes; principe que l'Eglise a porté jusqu'à interdire à ses enfans les livres les plus orthodoxes si un hérétique y a porté la main; principe dont la transgression a toujours été regardée comme une apostasie implicite. . . . Jamais on n'a songé qu'en Angleterre, en Suede, sur la probabilité plus ou moins apparente de la validité des ordinations, ni même en Russie & en Grece, dont les prêtres sont reconnus pour l'être, un catholique en danger de mort pouvoit recevoir le Sacrement de Pénitence des prédicans ou popes de ces pays-là; & qu'en attachant la rémission des péchés à l'absolution sacerdotale, Jesus-Christ avoit obligé ses enfans à la chercher chez les ennemis de son épouse & de leur mere. . . . Et qu'on n'objeete pas l'administration du Baptême; car outre qu'il est de nécessité de moyen, il n'est point un acte sacerdotal; il n'est point une communication *in sacris*. Un infidele, un païen peut le conférer; & lorsqu'il le confere, il ne donne, il ne fait rien de relatif à son culte, à son ministere, à son pouvoir quelconque, il exécute précisément ce que le catéchumene lui demande.

Mais, dit-on, le cas de mort ne doit-il pas

Aspicientes in autheorem fidei & consummatorem. Jesum. Heb. 12.

faire exception, vu que de ce moment dépend le salut éternel du pénitent? Je réponds, 1°. que ce cas bien loin de faire exception, devient une communication plus manifeste, plus solemnelle, & dès-lors plus propre à opérer la séduction & le scandale. Que penseront les hérétiques lorsqu'ils verront les catholiques à l'heure même de la mort, fixant leurs derniers regards sur l'image de *l'auteur & consommateur de la foi*, recourir avec confiance à leurs prêtres ou prédicans, pour paroître sans crainte devant le tribunal du juge éternel? Quelle est la protestation, l'explication publique ou secrete, qui puisse effacer ou affoiblir un tel scandale?

Je reponds 2°. qu'il est très-faux que le salut du pénitent dépende de là. Et j'en donne trois raisons. 1°. La contrition parfaite, que les meilleurs théologiens, les chrétiens d'expérience & de réflexion, conviennent être moins difficile que l'on pense, & pour bien des gens beaucoup plus facile que l'attrition (a); rem-

(a) J'ai connu bien des chrétiens, qui sans être ce qu'on appelle des *saints*, n'ont jamais été sensibles à aucun motif d'attrition: jamais le *metus gehennæ* n'est entré dans leur repentir; il leur eût même été impossible de l'y faire entrer (quoique juste, bon & raisonnable) sans déranger toute l'économie de leurs pensées & de leurs affections, & faire une espece de violence à la trempe de leur ame. Il me semble que quiconque a de Dieu une idée juste & vive, & en change, comme dit l'Écriture, la pensée en sentiment, est nécessairement dans ce cas-là, & que des motifs prédominans, d'une impression plus douce & en même tems plus forte,

In sensu fit
tibi cogita-
tus Dei.
Eccli. 9.

plit le but & opere tous les effets de la confession. — 2°. La plupart des théologiens, ceux de France sur-tout, prétendent que dans le Sacrement même l'amour de Dieu est nécessaire; or cet amour *operit multitudinem peccatorum*. Il justifie infailliblement. Je ne m'arrête pas à ce que les mêmes théologiens répondent aux attritionnaires, pour maintenir la nécessité du Sacrement. J'avoue que je n'ai jamais pu comprendre *initium amoris qui non esset amor*; & que je comprends encore moins cette espece de barometre de charité, imaginé par ceux qui demandent *amorem intentum*: mais je suis pleinement de leur avis pour la nécessité de l'amour divin. J'ai toujours regardé comme une absurdité, en fait d'idées chrétiennes, qu'on pût être justifié sans amour, aimé de Dieu sans l'aimer lui-même, l'avoir pour ami sans être le sien. Oh non, cela n'entre pas dans l'ensemble de mes notions théologiques... On demandera peut-être, à quoi se réduit donc la nécessité de la confession? On pourroit répondre qu'elle se réduit à la nécessité de tout ce qui est de précepte: mais il y a d'autres choses à dire encore qu'il n'est pas le tems de discuter ici, & que les

prennent dans son ame la place de toute autre considération. — Je pourrois ajouter que pour des fautes vénielles, mais dont les ames pures ne laissent pas de s'accuser, le *metus gehennæ* n'a pas lieu; que le *metus purgatorii* ne peut produire *dolorem appetitivè summum* qui est de l'essence du Sacrement &c: mais l'on sent bien que je ne puis donner ici un plein développement à cette matiere.

contritionnaires ont présentées sous différens aspects plus ou moins plausibles (a). Il nous suffit ici de savoir que la charité justifie, & qu'elle est nécessaire même dans la confession. —

3°. Les théologiens conviennent tous que l'homme est obligé de faire quelquefois durant sa vie à son Créateur l'hommage d'un amour parfait, non-seulement dans la pratique (comme l'avoit légèrement avancé un auteur qui n'a point tardé à changer de sentiment*), mais par les élans de son cœur : & parmi les époques de cette obligation, ils marquent particulièrement le tems de la mort. Si donc le pénitent s'acquitte de cette obligation qui, comme nous venons de le dire, ne peut être remplie sans opérer la justification, il est hors du cas de recourir à l'absolution vraie ou prétendue d'un hérétique; & s'il ne s'en acquitte pas, à quoi lui sert ce triste recours à l'ennemi de sa foi?

A ces considérations un peu polémiques, j'en ajouterai une d'un genre différent, mais que les vrais ascétiques, les ames généreuses & aimantes, sauront mettre en sa place. C'est que le chrétien qui aimeroit mieux laisser son salut en danger que de se jeter entre les mains d'un prêtre hérétique; de blesser les droits exclusifs & la jalouse pureté de l'Eglise sa mère (eût-elle l'indulgence de le souffrir) en mettant de niveau, ne fût-ce que pour un moment, les ministres de l'erreur & ceux de la vérité; qui, entre les sacrifices qu'il est doux

(a) J'ai hasardé quelques vues sur cet objet, & des moyens de conciliation entre les deux sentimens, dans le *Dict. Hist.* art. NEERCASSEL.

* Voyez
SIR-
MOND
Antoine,
dans le
Dict. Hist.

& bien important de faire dans les derniers momens, placeroit de plein gré la privation des secours spirituels, en repoussant la main immonde qui les offre; ce chrétien, dis-je, seroit dans une disposition sublime, qui ne peut être sans une parfaite charité; disposition analogue à celle de S. Ignace de Loyola qui aimoit mieux vivre dans l'incertitude de son salut, en procurant la gloire de Dieu, que d'abandonner des travaux pénibles mais utiles, par une prompte & sûre acquisition du Ciel; disposition qui est rapportée dans son office comme un des hauts degrés de la perfection chrétienne; *Auditus aliquandò dicere: Si optio daretur, malle se beatitudinis incertum vivere, & interim Deo servire & proximorum saluti, quàm certum ejusdem glorie statim mori.* Mais indépendamment de l'excellence d'une telle disposition, peut-on avoir une idée vraie de Dieu, & croire qu'il y ait quelque risque à traiter avec lui de cette manière-là?

Coenobium Viridis-Vallis (vulgò *Groenendael*) extinctum, vetus incola supremum revivens, antiquo domicilio valedicit. Anno 1787. (a)

CE petit poëme, renfermé dans mon portefeuille depuis 1787, ne verra pas le jour

(a) Ce monastere, situé dans la forêt de Sogne, à une lieue de Bruxelles, supprimé en 1787, avoit été rétabli en 1790; j'ignore s'il a été détruit une

à contre-tems à l'époque où l'on s'occupe de la restauration des monasteres supprimés dans la Belgique. L'auteur est M. Oreilly, dont nous avons différentes poésies, pleines de chaleur & d'images : parmi lesquelles *Arx herculeæ servata*, sur le dernier siege de Gibraltar *. Son *Adieu* au Groenendael, peint admirablement les effets de ces sacrileges suppressions qui en irritant le Ciel, désolent & desfechent la terre.

* 1 Avril
1783, P.
513.

*Salve, prisca domus, sacri salvete recessus !
En vos en totiès visere cogit amor.
Ædibus haud retinet dives Bruxella superbis,
Nec qui reginâ luxus in urbe viget.
Me semper Vallis revocat viridantis imago :
At tibi non idem, Vallis amata, nitor.
In sedes tamen antiquas juvat ire, ruinas
Explorare tuas imperat ipse dolor ;
Est sua mærori (qui non sensère ?) voluptas,
Est qui delicias fletus habere solet.
Nequicquam notos quæro vetus hospes honores :
Exulibus dominis, exulat omne decus.
Non eadem pratis, non flavæ gloria mæxi ;
Horrenti infelix pullulat herba solo.
Poma negant vernis mentiti floribus horti,
Non ferri gravidis utile vulnus adest.
Deformata lacûs se pandunt æquora ; fædis
Juncisque & limo piscis inerrat iners.
Non jam cynorum majestas innatat undis,
Nec pede per liquidum remige tendit iter.
Hâc quotiès ripâ lentus simul omnia circum
Cernebam vitreis congeminata vadis :*

seconde fois. C'est une solitude charmante, habitée par des chanoines réguliers de S. Augustin. Le célèbre Rusbfoch étoit prieur de cette maison, & l'on y conserve ses ouvrages en manuscrit.

Dum nemus in verso pendere cacumine visum,
Et præceps imis sylva virebat aquis;
Inferius spectanda dabat sua nubila cælum,
Alter & in lymphis flammeus orbis erat.
Nec semel obliquo quæ tramite lucus opacum
Pandit iter, medius jussit inire dies;
Hæc quotièd studii mihi laxamenta severi
Adfuerat Flaccus, Virgiliusque comes;
Et quæ Sauromatis peregrinus Tristia Naso
Fuderat, exilio nunc magis apta meo.
At mihi desertasque domos ac templa tuenti
Heu! gravior memori pectore cura sedet!
Culmina nunc squallent, olim nitidissima, musco
Informi, & tectis plurima rima patet;
Atria dum lustro stillantibus humida guttis,
Artus en ægros frigidus horror agit:
Erro porticibus vacuis, sociosque requiro,
Echo suspirans aggemit una mihi.
Hospitibus locus hæc quondam: hæc tibi sæpè, viator,
Copia vim fesso misti inempta novam.
Hæc nostro in nosmet concita protervia vino
In sese effusas objiciebat opes;
Hinc satiata focus pubes urbana petebat,
Faucibus eructans probra merumque suis.
In resonam sacris olim concentibus ædem
Ingredior: latè jam loca vasta silent;
Ni quandoque novis tectorum admissa ruinis
Austriæ & Boreæ sibila sæva fremant;
Forfitan & nivibus vicina per omnia fufis,
Hoc solet hospitio nunc ululare lupus.
Hinc tibi nocturnæ laudes, laudesque diurnæ,
Et pia consueverunt surgere thura, Deus.
Religio pietasque fuit... Mibi plena fluebant
Gaudia, quæ misero sors inimica rapit.
Hunc fore perpetuum securo per otia portum
Rebar: at heu! votis invida fata meis!
Scilicet infidis pactâ statione revulsam
Flatibus in medias reppulit Euris aquas.
Alloquor extremum: certum est decedere terris,

*Quò non tuta potest civibus esse quiet :
Grata juventuti , senio loca grata , valete ,
Jam desideriiis usque petenda meis !*

EXTRAIT d'une Lettre à l'auteur du Journal. „ Ayant lu dans la *Brevis Notitia*
 „ de phantasmate janfenismi &c. pag. 5,
 „ édit. d'Ausbourg, 1782, que Janfenius &
 „ son ami Jean du Verger, avoient eu une con-
 „ férence à Bourdeaux avec leurs confidens ;
 „ & que M. Razilly, gentilhomme de Tours,
 „ y ayant été présent, avoit révélé aux RR. PP.
 „ Marc Génét, & Nicolas de la Visitation,
 „ qu'ils y avoient conféré sur les moyens de
 „ déprimer les Religieux &c. &c; je pensai d'a-
 „ bord que c'étoit-là une fable inventée par
 „ les Réguliers dans le tems que l'on agitoit la
 „ question de l'obligation qu'ont les fideles
 „ d'assister à la Messe paroissiale, pour rendre
 „ odieux tous ceux qui tenoient pour cette
 „ obligation : j'étois d'autant plus confirmé
 „ dans cette idée, que j'entendois toujours
 „ parler du projet de Bourg-Fontaine, & ja-
 „ mais de la conférence de Bourdeaux, jamais
 „ du témoignage de Razilly, & toujours de
 „ celui de Filleau. Un ami à qui je fis part
 „ de mes idées, me fit voir les déclarations
 „ de ces deux Religieux dans la *Bibliotheca*
 „ *Carmelitana*, par le P. de VILLIERS, au-
 „ trement Cosme de St. Etienne, tom. 2,
 „ col. 322 & 325, où je trouvai aussi une
 „ réfutation des objections qu'Antoine Ar-
 „ naud avoit faites contre icelles. Ces Décla-

„ rations m'ont paru bien remarquables, &
 „ font comme des annonces de tout ce que
 „ nous avons vu depuis. Comme elles font
 „ peu connues, je vous en joins ici la te-
 „ neur : „

Nos F. Marcus a Nativitate Virginis, Provincialis Carmelitarum provincie Turonensis, hoc scripto declaramus, quod ann. 1652 & 1654 D. de Razilly, vir nobilis Turonensis testatus nobis sit, interfuisse se circa annum 1620 colloquio cuidam viro- rum in Ecclesia spectabilium, inter quos erant dominus du Verger, cui nomen deinde fuit abbati Sancyrano, & dominus Jansenius, dein Iprensium in Flandriam episcopus. Proponebat in eo colloquio D. du Verger ut ne fideles Regularium templa adirent tam frequenter, optimum factum fore si ecclesiastici, qui administrandis Sacramentis dabant operam, praxi uterentur ei opposita, quæ id temporis usurpabatur a Regularibus, Pœnitentiæ verò Sacramentum difficile redderent, Eucharistiæ autem ut usus rarior esset efficerent. Jansenio consultum non videbatur in Religiosos omnes simul insurgere, sed initium, aiebat, sumendum esse a Jesuitis; neque enim difficile futurum demonstrare perversam esse, eorum de gratiâ doctrinam, & sopitas de eâ re sub Clemente VIII concertationes restituere. In eum finem librum se conscripturum adiciebat, quo Jesuitarum doctrinam impeteret, quem suspicio est eum esse qui deinde prodit in publicum hoc insignitus titulo

Augustinus &c. &c. Priorem agebam in conventu nostro Turonensi cùm dominus de Razilly priusquàm obiret, sui etiamnum apprimè compos ac conscius, quæ de illo colloquio antè commemoraverat, iteratò testatus est esse vera. Sed & hæc eadem narrarat patri Nicolao a Visitatione prædecessori meo eodem in munere Prioris, subjeceratque edixisse se viris istis, non placuisse sibi ea consilia aut colloquia, quippè in quibus nihil agebatur aliud, quàm ut passioni suæ atque utilitati inservirent. In quorum fidem has propriâ manu scriptas signavi, & signari curavi per assistentem nostrum, atque insuper sigillo officii nostri munivi. Actum Turonibus 29 Julii 1687. Fr. Marcus a Nativitate Virginis, Provincialis Carmelitarum in provinciâ Turonensi. — Fr. Josephus a Jesu Maria, assistens R. P. Provincialis. — Nos Fr. Nicolaus a Visitatione Religiosus ordinis B. Mariæ Montis Carmeli, declaramus audivisse nos ex ipso D. de Razilly tùm cùm Prioris munere fungebamur Turonibus ann. 1649, 1650, ea quæ pater noster Provincialis R. P. Marcus a Nativitate Virginis, refert de colloquio, cui interfuere D. Sancyranus, D. Jansenius, & aliquot alii, in quo consilia contulerunt, quæ deindè executioni mandata sunt, ut vulgo compertum est. In quorum fidem, hæc manu meâ signavi, atque apponi curavi conventus nostri sigillum. Actum Turonibus 29 Julii 1687. Fr. Nicolaus a Visitatione.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 26 Octobre*). Malgré les expressions contenues dans la note que l'ambassadeur Russe a donnée en réponse à celle de la diete concernant l'arrestation des quatre nonces qui ont été ensuite éloignés de Grodno, la diete n'a pas laissé de desirer l'alliance avec la Russie; & elle en a fait la proposition par une note que les deux chanceliers ont remise à M. de Sievers, où ils disent „ que les Etats sont convaincus, „ que l'existence politique, la sureté, & le „ bien-être futur de la Pologne tiennent es- „ senciellement à une communauté intime „ d'intérêts & de vues entre les deux états, „ qui cimenteroit leur union sur un pied per- „ manent; que comme une telle union ne „ peut qu'être consolidée par l'assurance des „ avantages commerciaux, réciproquement „ utiles aux deux pays, les Etats ne souhaitent „ pas moins de voir resserrer ces nœuds po- „ litiques par de nouveaux liens réciproques de „ commerce, à insérer dans le traité d'alliance „ même „. Le comte de Sievers répondit, qu'il étoit flatté de la confiance que les Etats vou- loient bien placer en lui, & qu'il se trouvoit

doublement heureux de pouvoir assurer leurs Exc. Mrs. les chanceliers, qu'il étoit autorisé à entamer la négociation sur cet objet. En conséquence, le jour pour la première conférence fut immédiatement fixé ; & depuis le 9 Octobre les diverses commissions de la diète s'occupèrent tant de la confection du traité d'alliance avec la Russie, que de la nouvelle forme du gouvernement à donner à la Pologne. Le travail fut poussé avec d'autant plus d'ardeur, que l'ambassadeur Russe y mit beaucoup de zèle, de sorte que le traité fut fini en quatre ou cinq jours. Cet acte diplomatique, qui, suivant l'usage, a le nom de *Traité d'alliance perpétuelle*, contient 13 articles publics, & 4 secrets, tendant tous à lier la Pologne plus étroitement que jamais à la Russie.

I T A L I E.

ROME (*le 25 Octobre*). Depuis que le roi de Naples, le grand-duc de Toscane, & la république de Gènes se sont déclarés contre les François, toute l'Italie, si on en excepte la Savoie & le Piémont, jouissent d'une tranquillité parfaite.

S. E. le cardinal Ranieri Finochietti, de la création de Clément XIV, est mort, il y a quelques jours, âgé de 78 ans. Mgr. Charles Giovo, archevêque d'Avignon, qui étoit depuis peu de tems en cette capitale, est aussi décédé, à l'âge de 64 ans.

Il y a ici, comme ailleurs, bien des personnes qui croient à la résurrection des Jésui-

tes. Parmi ces croyans se trouvoit la comtesse Valenti qui vient de mourir, & qui a institué les Jésuites ses héritiers, en cas qu'ils soient rétablis d'ici à 6 ans (a). Dans le cas contraire elle laisse ses biens, qui sont considérables, à des maisons religieuses.

TURIN, (le 9 Octobre). Nous apprenons d'Aouste, qu'en exécution du décret de la Convention-Nationale, on a employé dans toute la Savoie la plus grande violence pour la levée en masse. Les troupes royales, qui continuoient d'avancer dans ce duché, ont été assaillies tout-à-coup de tous côtés par des forces infiniment supérieures; & ont dû faire front à toutes les attaques de l'ennemi : ce qu'elles ont effectué avec le plus grand courage. Les engagements ont été très-vifs de part & d'autre; la perte des ennemis a été beaucoup plus

(a) Si on s'en tient à l'opinion de Fra-Paolo, ces dispositions d'une dame Romaine décelent autant d'attachement au St. Siege & à la Religion catholique, qu'à la défunte société. Car ce fameux apostat, sous l'habit de Servite, croyoit que ces deux choses tenoient étroitement ensemble. „ Il n'y a „ rien de plus important (dit-il dans une Lettre „ du 5 Juillet 1671) que de ruiner le crédit des „ Jésuites. En les ruinant, on ruine Rome; & si „ Rome est perdue, la Religion se reformera d'elle „ même „. Quel aveu pour les Jésuites & pour Rome! Courayer, dans la *Vie de Fra-Paolo*, qui se trouve à la tête de la prétendue *Histoire du Concile de Trente*; a transcrit ce passage de la Lettre de Fra-Paolo, ne prévoyant sans doute pas quelles réflexions il feroit naître un jour.

considérable que la nôtre, en proportion de leur nombre. Cependant les corps de troupes royales, qui étoient dans la Tarentaise & dans la Maurienne, ont dû se retirer, en bon ordre, à l'extrémité de la vallée d'Aouste, & sur les hauteurs de la Maurienne. Cette retraite des Piémontois de la Savoie, n'a coûté que deux piéces de canon & quelques hommes tués ou faits prisonniers. D'un autre côté, le général d'artillerie baron de Vins, d'après les ordres qui lui avoient été expédiés de se porter sur les bords du Var pour couper à l'ennemi la communication avec la Provence, est parvenu, après bien des difficultés, à se frayer une route par-dessus des montagnes impraticables. Il y a fait passer ses troupes & ses canons, & est allé camper près de Clans, d'où il a envoyé 600 hommes à Revest pour s'affurer du mont Vial; de manière qu'il paroît que rien ne pourra plus l'empêcher d'occuper les bords du Var & de s'approcher des postes ennemis.

LIVOURNE (*le 18 Octobre*). Des avis officiels, reçus ici de Toulon, nous ont appris que la première division des troupes Napolitaines a eu bientôt l'occasion de se signaler. La nuit du 1 Octobre, les Conventionnels avoient forcé par la supériorité de leur nombre, la petite garde qui se trouvoit dans une redoute à une lieue de Toulon, & s'y étoient postés au nombre de 2 mille hommes. Pour les déloger, il fut résolu d'envoyer un petit corps de mille hommes, composé d'Anglois, d'Espagnols, de Piémontois & de Napolitains,

commandés par le chef d'escadre Espagnol, M. Gravina, Sicilien de naissance. Les avantages du local où la redoute étoit placée, le nombre supérieur des forces ennemies, rien ne ralentit l'ardeur des assaillans. Ils se partagèrent en 4 colonnes : chaque nation en formoit une. Le brigadier prince Pignatelli, à la tête des Napolitains, gagna le premier les hauteurs du côté le plus escarpé ; & malgré les efforts & le feu de l'ennemi, il s'empara de la redoute. Les grenadiers des régimens du roi se distinguèrent particulièrement : un d'eux arbora le drapeau blanc, mettant à la baïonnette de son fusil un mouchoir de cette couleur, à l'imitation de ce que la ville de Toulon avoit fait le même jour, en faisant flotter sur les forts & sur l'escadre cette marque du rétablissement des loix, de l'ordre, & de la vraie liberté publique & individuelle. On estime la perte des François au-delà de 300 hommes, tant morts, que blessés & prisonniers. Celle des Alliés est beaucoup moins considérable. Les Napolitains, ayant été les premiers à s'emparer de la redoute, on leur en laissa le commandement, qui fut donné au lieutenant-colonel Serrano, du régiment du roi.

Avant-hier, il est entré dans ce port 3 vaisseaux de ligne & 2 frégates Angloises, avec une frégate Française du parti Toulonnois. Ils ont apporté un grand nombre d'exemplaires imprimés d'une Adresse à la nation Française, publiée par le vice-amiral Don Juan de Langara, & donnée à bord du vaisseau le *Mexicain*, à la rade de Toulon, le 27 Septembre 1793,

la première année du règne de Louis XVII. L'amiral Espagnol y répond à une Adresse de Convention, relative à l'accord que les Toulonnais ont fait avec les puissances alliées; & il y exhorte la nation française à rentrer dans des principes d'ordre & d'humanité, en leur exposant en même tems les intentions bienfaisantes de S. M. catholique à leur égard : celles-ci paroissent être très-fermes pour la poursuite de la guerre, si les Français n'écoutent enfin leur propre intérêt comme celui de tous les autres peuples, impliqués dans cette malheureuse contestation. Des Lettres de Madrid annoncent qu'il y a été publié un décret, ordonnant une nouvelle levée de 60 mille hommes, pour renforcer les armées Espagnoles, actuellement sur pied contre l'anarchie conventionnelle.

MILAN, (*le 18 Octobre*). On avoit déjà pu voir par deux Mémoires que le ministre de S. M. Britannique remit il y a quelque tems à la cour de Toscane, de quel oeil les puissances coalisées & sur-tout les puissances maritimes envisageoient la façon de penser du ministère Toscan, qui paroissoit vouloir sacrifier le sort de l'Italie à ses sentimens particuliers pour un gouvernement composé d'affaires, & qui est devenu l'opprobre de toutes les nations. On avoit espéré que d'après les raisons alléguées dans ces Mémoires, les ministres de S. A. R. auroient abandonné un système qui ne pouvoit être toléré dans des circonstances aussi critiques; mais on s'étoit trompé; car les Français, partisans de leur

résident Laflotte, trouvoient toute protection en Toscane, où ils avoient même eu l'impudence d'établir des clubs. En conséquence de cet état des choses, milord Hervey présenta le 11 de ce mois un Mémoire plus énergique que ne l'avoient été les deux précédens. Il déclara que sa cour & ses alliés s'étoient décidés à ne plus souffrir cette situation indécise de la part de la cour de Florence ; qu'on lui accordoit 12 heures de tems pour prendre un parti quelconque ; faute de quoi les puissances maritimes, l'Espagne & la cour de Naples y comprises, la traiteroient en ennemie. Les conseils d'état à ce sujet ne furent pas longs ; car S. A. R. donna sur le champ les ordres pour que Laflotte & ses adhérens eussent à quitter au plutôt possible la Toscane. Le soi-disant ministre François n'attendit point pour partir le passe-port que le gouvernement vouloit lui donner, & à ceux qui devoient l'accompagner.

Des Lettres de Genes nous apprennent que le ministre de la Grande-Bretagne y avoit également présenté au sénat un Mémoire, pour l'engager à mettre fin aux manœuvres & aux intelligences que certaines personnes y entretenoient avec les Jacobins. Dans ces circonstances, le sénat se trouvoit au surplus fort embarrassé & fort inquiet des suites d'un combat qui venoit d'avoir lieu dans le port de Genes même entre les Anglois & les Espagnols d'un côté, & les François de l'autre : combat dans lequel ces derniers ayant eu le dessus, deux de leurs frégates & un bâtiment armé

étoient tombés au pouvoir des Alliés. Il est vraisemblable que la république de Genes auroit pu réclamer les droits de la neutralité en demandant une satisfaction quelconque de la violation de son territoire, si les Anglois n'avoient pas arrêté, comme on l'affure, tout récemment, deux petits vaisseaux Génois, chargés de poudre à canon, qui étoient destinés pour Marseille. Ce fait ayant fort irrité les puissances maritimes, la satisfaction a été exigée de la république elle-même, qui, forcée par l'empire des circonstances, a dû se déclarer contre ceux qui sont seuls la cause des calamités qui affligent aujourd'hui l'Europe entière. Il est probable que par un effet de sa prudence, la république de Venise sera la dernière à suivre cet exemple.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 31 Octobre*). Dimanche dernier, l'on reçut la première nouvelle du nouvel assassinat, commis sous les auspices de la Convention-Nationale envers l'infortunée reine de France. La cour a pris pour la mort de cette princesse le deuil, qui se porte aussi universellement que pour son époux Louis XVI.

La chambre des pairs s'est assemblée mardi dernier par commissaires. M. Hatfel, clerk de la chambre des communes, étant à la barre, le lord chancelier a fait lire les lettres-patentes du roi, qui prorogent le parlement au 10 Décembre prochain.

Les nouvelles levées de troupes se poussent

avec la plus grande activité dans toutes nos provinces. Plusieurs régimens ont reçu les derniers ordres pour aller joindre l'armée du duc d'Yorck. Une nombreuse promotion militaire vient d'avoir lieu ici. Le duc de Glocester, le général Conway & le chevalier Howard ont été nommés feld-maréchaux d'Angleterre : grade qui ne s'accorde jamais qu'à des époques extraordinaires de guerre. La plus grande partie de l'escadre de l'amiral Macbride est allée prendre station devant Ostende. Le chevalier Jervis est parti pour Portsmouth, afin de mettre à la voile avec son escadre, non pas pour les Indes Occidentales, mais pour une expédition secrète. Le 23, la cour fit publier, dans une gazette extraordinaire, des dépêches du lord Mulgrave, datées de Toulon, les 26, 27 & 30 Septembre, qui rassurent sur tout ce qu'on y avoit à craindre de la part des troupes conventionnelles, attendu l'arrivée des transports de troupes Napolitaines & Sardes. Rien n'est plus remarquable que la Déclaration que notre cour vient de faire paroître relativement aux affaires de France. Ce manifeste donné au nom de la Religion & de l'humanité, porte un caractère de dignité & de raison, qui fait naturellement naître beaucoup de réflexions sur la vaste & puissante influence d'un prince, qui après avoir retracé, en quelque façon, dans sa personne l'étonnante catastrophe de cet ancien monarque de l'Asie, est aujourd'hui à la tête de tous les souverains de l'Europe pour combattre & détruire l'hydre de

l'athéisme (a). Ce manifeste qui est de la te-
neur suivante , ne peut avoir que le plus
grand effet.

„ Les circonstances , d'après lesquelles S. M. Bri-
tannique s'est vue engagée dans une guerre défen-
sive contre la France , sont déjà connues de toute
l'Europe : les objets , que S. M. s'est proposée dès
le commencement de cette guerre , ne le sont pas
moins : de repousser une agression injuste , de con-
tribuer à la défense immédiate de ses alliés , de leur
procurer ainsi qu'à lui-même une juste indemnifi-

(a) Ce prince , objet étonnant mais heureux de
plusieurs conspirations , frappé enfin dans sa per-
sonne & ses facultés les plus précieuses , devenu
nul parmi les rois & les hommes , conserve sa cou-
ronne , comme si elle étoit suspendue dans les airs *.
Dans le pays des commotions , elle ne reçoit aucun
mouvement. On attend paisiblement un retour de
santé & de raison , moralement impossible & con-
traire à toute expérience. Toute conspiration & in-
trigue restent dans le néant. Tout-à-coup le jeune
ministre annonce au nom du Ciel que le roi est guéri.
Il l'est en effet. Amis & ennemis en font dans l'é-
tonnement. Sa raison est mise à cent épreuves : mais
les dons du Ciel ne se démentent pas. Le monar-
que , qui dans son humiliation avoit promis à Dieu
de solennelles actions de grâces , & auquel Dieu
avoit dit : *Regnum tuum manebit tibi* , s'empresse
d'exécuter son vœu. Arrivé au temple , il arrête le
chant du *Te Deum* , & demande le Psaume , *Domine
probasti me & cognovisti me. . .* Un tel prince est
réfervé pour des choses non ordinaires. Il sauvera
les restes d'Israël. Déjà il en a recueilli une partie
précieuse dans un de ses palais , comme on voit par
la Lettre qui se trouve dans ce même article , ci-
dessous , p. 447.

* Voyez les
Journ. du 1
Avril 1789,
p. 527. —
25 Avril ,
p. 603. —
1 Mai 1789,
p. 49. —
15 Mai ,
p. 225.

tion, & de pouvoir, autant que les circonstances le permettront, à la sûreté future de ses sujets & à celle de toutes les autres nations de l'Europe; ce sont-là les points, pour lesquels S. M. a jugé qu'elle devoit employer tous les moyens que lui fournissent les ressources de ses états, le zèle & l'amour de son peuple, & la justice incontestable de sa cause. „

„ Mais il est devenu de jour en jour plus évident combien l'état intérieur de la France s'oppose à la conclusion d'un traité solide & permanent; seul moyen de remplir les vues justes & salutaires de S. M., en assurant l'accomplissement de ces objets importans, & en rendant la tranquillité à l'Europe entière. S. M. voit donc avec le plus grand plaisir des circonstances, qui lui donnent l'espoir de pouvoir accélérer le rétablissement de la paix, en exposant plus particulièrement à la partie saine de la nation Française les principes qui l'animent, les vues qu'elle se propose, & la conduite qu'elle veut suivre, par rapport à la situation actuelle des affaires. Les événemens de la guerre, la confiance que lui a témoigné une de villes Françaises les plus considérables, & sur-tout le vœu, qui se manifeste dans presque toutes les parties de la France, pour trouver un appui contre la tyrannie qui les écrase, lui font de cette explication un devoir pressant & indispensable: elle s'y prête avec d'autant plus de satisfaction, qu'elle espère de rencontrer dans les puissances, qui font cause commune avec elle, des sentimens & des vues parfaitement analogues aux siens. „

„ Depuis la première époque, où S. M. T. C. le roi Louis XVI avoit appelé son peuple autour de lui, pour travailler de concert à leur bonheur commun, S. M. a toujours démontré par sa conduite la sincérité des vœux qu'elle avoit formés pour la réussite de cette entreprise, si difficile mais si intéressante: elle a été profondément affligée de tous les malheurs qui l'ont suivie; mais sur-tout quand

elle a senti de plus en plus que des mesures, dont elle ne pouvoit se diffimuler les suites, la forceroient à se départir de sa conduite amicale & pacifique. Le moment arriva enfin, où elle vit qu'il falloit non-seulement défendre ses droits & ceux de ses alliés, non-seulement repousser l'agression injuste qu'elle venoit d'éprouver, mais que tous les intérêts les plus précieux de son peuple lui imposeroient un devoir encore plus important, celui de travailler au maintien de la société civile, telle qu'elle est heureusement établie parmi les nations de l'Europe. „

„ Les desseins annoncés de réformer les abus du gouvernement François, d'établir sur des bases solides la liberté personnelle & le droit des propriétés, d'assurer à un peuple nombreux une sage législation & une administration des loix juste & modérée; toutes ces vues salutaires ont malheureusement disparu : elles ont fait place à un système destructeur de tout ordre public, soutenu par des proscriptions, des exils, des confiscations sans nombre, par des emprisonnemens arbitraires, par des massacres, dont le souvenir seul fait frémir, & enfin par le meurtre exécrable d'un souverain juste & bienfaisant, & de l'auguste princesse, qui avec une fermeté inébranlable a partagé tous les malheurs de son illustre époux, ses longues souffrances, sa dure captivité, sa mort indigne. Les habitans de ce malheureux pays, si long-tems trompés par des promesses de bonheur, toujours renouvelées à l'époque de chaque nouveau crime, se sont vus plongés dans un abyme de calamités sans exemple; & ses voisins, au lieu de trouver dans l'établissement d'un gouvernement sage & modéré une nouvelle fureté pour le maintien de la tranquillité générale, ont été exposés aux attaques multipliées d'une anarchie féroce, ennemie naturelle & nécessaire de tout ordre public : ils en ont éprouvé des agressions sans prétexte, des violations ouvertes de tous les traités, des déclarations de guerre non provoquées;

enfin, tout ce que pouvoient faire la corruption, les intrigues & la violence, pour effectuer le dessein si hautement avoué de détruire par-tout toutes les institutions sociales, & d'étendre à tous les peuples de l'Europe le bouleversement qui a fait le malheur de la France. „

„ Cet état des choses ne peut subsister en France, sans impliquer dans un danger commun toutes les puissances qui l'avoisinent, sans leur donner le droit, sans leur imposer le devoir d'arrêter les progrès d'un mal, qui n'existe que par la violation successive de toutes les loix & de toutes les propriétés, & par la subversion des principes fondamentaux, qui réunissent les hommes par les liens de la vie sociale. S. M. ne veut certainement pas contester à la France le droit de réformer ses loix : elle n'auroit jamais désiré d'influer par la force extérieure sur les modes du gouvernement d'un état indépendant : elle ne le desire actuellement qu'autant que cet objet est devenu essentiel au repos & à la sûreté des autres puissances. Dans ces circonstances elle demande à la France, & elle lui demande à juste titre, de faire cesser enfin un système anarchique, qui n'a de force que pour le mal; incapable de remplir envers les François le premier devoir des gouvernemens, de réprimer les troubles, de punir les crimes, qui se multiplient journellement dans l'intérieur du pays; mais disposant arbitrairement de leurs propriétés & de leur sang, pour troubler le repos des autres nations, & pour faire de toute l'Europe le théâtre des mêmes crimes & des mêmes malheurs : elle lui demande d'établir un gouvernement légitime & stable, fondé sur les principes reconnus de justice universelle, & propre à entretenir avec les autres nations les relations usitées d'union & de paix. S. M. souhaite avec ardeur de pouvoir traiter pour le rétablissement de la tranquillité générale, avec un pareil gouvernement,

exerçant une autorité légale & permanente, ayant le desir du repos public, & le pouvoir de faire observer ses engagemens. Le roi ne proposeroit que des conditions équitables & modérées, non pas telles que les fraix, les risques, & les sacrifices de la guerre, pourroient autoriser, mais telles que S. M. se croit dans la nécessité indispensable de demander d'après ces considérations, & plus encore d'après celle de sa propre sûreté & de la tranquillité future de l'Europe. S. M. ne desire rien plus sincèrement que de voir terminer de cette maniere une guerre, qu'il n'a pas tenu à elle d'éviter, & dont toutes les calamités qui en résultent à la France, ne sont dues qu'à l'ambition, la perfidie & la violence de ceux, dont les crimes ont fait le malheur de leur patrie & l'opprobre de toutes les nations civilisées. „

„ Obligée jusqu'ici de faire la guerre à la France entiere, de traiter en ennemis tous ceux dont les propriétés & le sang sont prodigués pour soutenir une agression injuste, S. M. se verra, avec une satisfaction infinie, dans le cas de faire des exceptions en faveur des habitans bien intentionnés des autres parties de la France, comme elle l'a déjà fait à l'égard de ceux de Toulon. Le roi leur promet d'avance de sa part suspension d'hostilités, amitié, & (autant que les événemens le permettront, dont la volonté humaine ne peut disposer) sûreté & protection à tous ceux qui, en se déclarant pour un gouvernement monarchique, se soustrairont au despotisme d'une anarchie sanglante; de cette anarchie, qui a rompu tous les liens les plus sacrés de la société, brisé tous les rapports de la vie civile, violé tous les droits, confondu tous les devoirs; se servant du nom de la liberté pour exercer la tyrannie la plus cruelle, pour anéantir toutes les propriétés, pour s'emparer de toutes les fortunes, fondant son pouvoir sur le consentement prétendu du peuple, & mettant elle-même

à feu & à sang des provinces entières, pour avoir réclamé leurs loix, leur religion & leur souverain légitime. „

„ C'est donc pour se délivrer de cette oppression inouïe, pour détruire ce système de crimes sans exemple, & pour rendre enfin la tranquillité à la France, & la sûreté à toute l'Europe, que S. M. appelle tous les François à coopérer avec elle. C'est pour ces objets, qu'elle les invite à se rallier à l'étendard d'une monarchie héréditaire, non pas pour décider dans ce moment de trouble, de calamité, & de danger public, sur toutes les modifications dont cette forme de gouvernement pourra dans la suite être susceptible, mais pour se réunir encore sous l'empire des loix, de la morale, & de la religion, & pour assurer enfin à leur patrie la paix avec ses voisins, sa tranquillité intérieure, une juste & vraie liberté, un gouvernement sage, modéré, & bienfaisant, & la jouissance non interrompue de tous les avantages, qui peuvent rendre heureuse & florissante une grande & puissante nation. „

Lettre des prêtres du diocèse de Chartres, qui se trouvent à Winchester, à leur évêque.

Au château de Winchester 1^{er}. Octobre 1793.

Monseigneur,

Enfin nous connoissons votre retraite. Inutilement nous avons cherché à la découvrir depuis un an & plus, que nous sommes en Angleterre, d'abord à Londres, & depuis à Winchester, lieu de notre résidence actuelle. Mgr. de St.-Pol de Léon, notre ange tutélaire, qui est venu faire ici une ordination aux quatre-tems derniers, nous a appris que vous étiez à Bruxelles. (a)

(a) Je ne fais si ces respectables exilés ne sont pas dans l'erreur. Si Mgr. l'évêque de Chartres a été à Bruxelles, ce n'est que passagèrement. Avant & après le siège de Maëtricht, il a été dans cette dernière ville, & actuellement demeure près de Liège.

Nous ne pouvons résister plus long-tems au desir qui nous presse de vous renouveler l'hommage de nos sentimens respectueux & de notre constant attachement à votre personne, comme à votre doctrine & à votre exemple. C'est pour nous une bien douce consolation au milieu des maux qui nous affligent.

La Providence nous a singulièrement protégés dans notre déportation. Aucun de nous n'a eu, sur son passage, les malheureuses rencontres qu'ont fait tant d'autres de nos infortunés confreres, qu'on a si cruellement maltraités, sur-tout à Dreux, petite ville trop célèbre par son féroce patriotisme. Nous sommes tous arrivés à bon port en Angleterre, où le peuple, comme les grands & le souverain, nous ont fait à l'envi l'accueil le plus gracieux. Vous savez, Monseigneur, & l'Europe entiere en est instruite, tout ce qu'a fait, & continue de faire pour nous cette nation riche, sensible & généreuse. On peut dire que notre maniere d'être en cette terre étrangere, tient du prodige. Nous y avons pleine & entiere liberté d'exercer notre culte religieux. Nous y faisons ouvertement presque tout ce que nous faisons en France dans l'ancien ordre des choses. Non-seulement les fideles catholiques, soit réfugiés, soit du pays, mais les Anglicans viennent sans cesse à nos offices, les admirent, & en paroissent édifiés. Les ministres eux-mêmes s'y trouvent volontiers, & sont très-portés pour nous. Tous se sont fait un honneur & un devoir de contribuer aux secours que nous recevons du bureau établi à Londres. Ils ont publié avec zele les Lettres du roi, qui nous recommandoit à son peuple. Ils ont même, pour la plupart, accompagné ces publications d'éloges très-flatteurs pour le clergé François, & d'expressions bien propres à toucher les cœurs, & à émouvoir la compassion de leurs auditeurs. Aussi leurs discours ont-ils toujours produit d'heureux effets, & les quêtes faites en conséquence se sont trouvées très-abondantes.

L'établissement au château de Winchester a commencé vers le mois de Novembre dernier, par une colonie

tonie de cinquante à soixante prêtres François. Depuis, le nombre s'en est accru chaque jour, à mesure que les logemens étoient préparés pour les recevoir. Nous y sommes réunis aujourd'hui au nombre de 700 environ. On prépare encore de nouveaux logemens ; ainsi nous pourrons bien nous y trouver jusqu'à 8 ou 9 cens.

La chapelle d'abord plus que suffisante, est devenue beaucoup trop petite. On y a joint un appartement adjacent, plus élevé, qui y communique par des ouvertures pratiquées exprès, & forme comme une espèce de tribune. Par les soins & libéralités des personnes pieuses, ces deux chapelles sont décentement décorées, & fournies de tous les ornemens nécessaires. On y a érigé six autels, où nous avons, ad turnum, la consolation d'offrir ; de tems en tems, le saint Sacrifice de la Messe. On en a dit pendant la belle saison depuis 5 heures & demie jusqu'à midi. La Messe de communauté, qui se dit après la méditation, est pour tous nos bienfaiteurs. Nos Offices sont chantés fêtes & dimanches. Aux grandes solennités, il y a exposition du S. Sacrement, ainsi que les dimanches & jeudis de chaque semaine pour les saluts. Les autres jours, nous avons le soir, comme le matin, des prières particulières relatives aux circonstances présentes. Une partie de ces prières ont été rédigées par le souverain Pontife, qui y avoit attaché des indulgences pendant un an. Le terme des indulgences étoit fixé au 14 Mai dernier. Mais nous ne les en avons pas moins continuées depuis.

Comme le château est fort élevé, notre chant est entendu dans presque toute la ville, & même au-delà, dans la campagne. Les Anglois en sont dans l'admiration ; & s'arrêtent souvent pour prendre plaisir à l'écouter.

Le roi est instruit de tout ce qui nous concerne, & il y prend un intérêt singulier. Il aime beaucoup à s'entretenir des prêtres de Winchester, & c'est toujours avec attendrissement comme avec éloges qu'il en parle à tous ceux qui l'approchent. Cette excellent prince a placé près de nous, pour nous protéger, avec son régé-

ment, en cas de troubles, *m*ilord *B*uckingham, ex-ministre, ancien vice-roi d'Irlande, premier marquis de la Grande-Bretagne, & colonel-général de la milice Angloise. Sa majesté ne pouvoit faire un choix plus heureux pour nous. *M*onsieur de *B*uckingham, ainsi que son estimable épouse, sont continuellement occupés du soin de pourvoir aux moyens d'adoucir notre exil. Il nous seroit impossible, *M*onseigneur, de vous détailler ici tous les biens que nous en recevons. Leur attention va jusqu'à prévenir nos desirs, & les amusemens qui pourroient nous flatter pour occuper nos loisirs. Ils donnent à chacun selon son goût, des livres pour lire, du papier & des plumes pour écrire; des outils d'horlogerie, des métiers à broder ou à tapisser, avec les instrumens nécessaires & les matieres premières; de la laine ou de la soie pour ceux qui veulent s'amuser à tricoter bas ou gans &c. &c. . . . Tous ces ouvrages sont au profit de ceux qui les font. *M*de. la marquise se charge de les leur vendre. Elle porte la complaisance jusqu'à servir elle-même de maîtresse à ceux qui travaillent à des ouvrages qui sont de son ressort.

Ces admirables bienfaiteurs ont prévu tous nos différens goûts. Comme il y a dans l'enceinte du château beaucoup de terrain propre à recevoir la culture, & qu'il pouvoit s'en trouver parmi nous qui aimassent le jardinage, ils ont fait faire, en grande quantité, tous les instrumens convenables à ce genre de travail. Ils fournissent toutes les graines ou plantes qu'on desire avoir. Plusieurs ont mis à profit cette générosité. Nos cours sont devenues des jardins, où se trouve l'agréable & l'utile. Ils s'embellissent & s'enrichissent tous les jours par de nouveaux travaux, & nos bienfaiteurs en paroissent enchantés.

Au milieu de tous ces différens soins, ils s'occupent sur-tout de nos malades & de nos infirmes. *M*de. la marquise les visite très-souvent, & veille à tous leurs besoins. C'est pour eux qu'elle a fait garnir nos cours de volailles, & qu'elle fait nourrir au château jus-

qu'à des lapins privés. Quand ils sont convalescens, elle s'informe elle-même des choses qui pourroient flatter leur goût; & tout ce qu'ils desireroient, en gras ou maigre, leur est servi dans l'instant. Rien ne paroît lui coûter quand il s'agit de nous obliger, & comme cette famille est très-opulente, elle ne met point de bornes à ses générosités. On vient de nous annoncer qu'elle avoit fait venir de Londres des étoffes pour faire faire des gilets & caleçons à tous ceux de nous qui desireroient en avoir pour la saison rigoureuse où nous entrons. Des peres & meres n'en agiroient jamais mieux envers leurs enfans chéris. Aussi les regardons-nous comme tels; & c'est avec une sensation de joie toujours vive & toujours nouvelle que nous les voyons l'un & l'autre, soir & matin, aller & venir au château pour y découvrir quelque nouveau moyen de nous être utiles. Ce qu'il y a sur-tout d'admirable en eux, c'est le ton & la maniere populaire, affable & intéressante qu'ils y mettent. On diroit que c'est pour eux un bonheur de trouver à nous faire du bien.

Vous voyez, Monseigneur, combien la Providence a veillé sur nous. Nous ne sommes entrés dans ce long détail, qui ne l'est pas encore autant qu'il pourroit l'être, que parce que nous sommes persuadés qu'il ne peut manquer d'intéresser sensiblement votre grandeur. Nous sommes donc tranquilles ici, en attendant l'événement que nous espérons, pour rentrer dans notre infortunée patrie, plutôt pour nos malheureuses ouailles, sur le sort desquelles nous ne cessons de gémir, que pour nous-mêmes.

Mais, Monseigneur, nous sommes inquiets sur la situation de votre grandeur. Nous osons espérer qu'elle voudra bien nous apprendre si la Providence lui a été aussi favorable qu'à nous, comme nous n'avons cessé de le desirer, & de le demander dans nos prieres publiques & particulières.

Nous avons l'honneur d'être avec un très-profond respect &c. (suivent les signatures).

P. S. Madame de Buckingham vient dans le mo-

ment de faire acheter une piece de très-belle toile pour en faire faire 18 nappes d'autel, trois pour chacun de ceux érigés dans nos deux chapelles. C'est ainsi chaque jour nouveau trait de bienfaisance. (a)

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 26 Octobre). Mgr. Ruffo, nouveau nonce du St.-Siege, est arrivé avant-hier dans cette capitale avec toute sa suite; il occupe l'hôtel de son prédécesseur le cardinal Caprara. — Le baron Dedem, ambassadeur de Hollande à Constantinople, & qui revient chez lui avec la permission des Etats-Généraux, est arrivé en cette résidence avec sa famille. — Le chasseur Prussien Hirschfeld a passé ici le 23, revenant de Constantinople,

(a) Que de réflexions ne fait pas naître cette Lettre, d'abord sur les dispositions d'une nation protestante à l'égard des ministres de l'ancienne foi; puis sur ces ministres même, portant au loist l'empreinte des souffrances & d'un saint dépouillement! O Eglise de France, ô antique portion de l'héritage du Seigneur, quel spectacle continuez-vous de donner à l'univers! spectacle que n'a point offert ni l'Angleterre, ni la Suede, ni aucun royaume du monde Chrétien durant les révolutions qui ont éteint dans ces régions la Religion de nos peres. Vos prêtres errans forment, pour ainsi dire, de nouvelles Eglises dans des régions étrangères; les cantiques de Sion sont chantés sur les bords des fleuves de Babylone; plus courageux ou plus heureux que les Israélites émigrés, vous ne vous bornez pas à pleurer sur les ruines du temple, vous faites retentir les rivages lointains des chants du Seigneur, sans cesser de songer à Jérusalem & de fixer vos regards sur l'époque de joie où vous rentrerez dans le sanctuaire abandonné.

*Cantabimus
canticum
Domini in
terra ali-
ena... Si
oblitus fuero
tui Jerusa-
lem &c.
Psal. 136.*

il nous a confirmé les immenses préparatifs de guerre dont la Porte est occupée, sur-tout dans sa marine.

Le bruit étonnant qu'avoit fait la découverte de la vraie ou prétendue conspiration, se dissipe & s'obscurcit. Quelques-uns conjecturent que par des raisons politiques on a cru devoir la laisser sous le voile du secret; d'autres prétendent que les preuves qui d'abord avoient paru concluantes, ont paru ensuite défectueuses; plusieurs paroissent persuadés qu'elle n'a jamais existé ou du moins que tout ce que l'on en rapporte, est exagéré & défiguré. Ce qu'il y a de positif, c'est que les feuilles publiques qui entre les Jacobins conjurés avoient très-légalement nommé S. E. le C. de Cobenzl, se sont hautement rétractées, & ont fait l'éloge de la fidélité de ce seigneur, qui est en toute liberté dans cette capitale où il jouit de sa considération ordinaire. (a)

(a) Quoiqu'à 300 lieues des localités respectives, il soit téméraire de rien avancer sur des choses de cette nature, je ne fais si la justice ne m'oblige pas de dire un mot sur l'affaire présente, du moins relativement au comte de Cobenzl. Je n'ai de ma vie reçu de personne, de Lettre plus opposée au Jacobinisme que celle que m'écrivit ce seigneur le 3 Janvier 1790. Je venois d'imprimer une *Épître* assez vive contre les Vonkistes ou Jacobins de la Belgique *. Il en tomba, je ne fais comment, un exemplaire entre les mains du comte qui étoit alors commissaire impérial pour les affaires des Pays-Bas, & venoit d'arriver à Coblenz; il m'écrivit aussi-tôt dans une espece d'enthousiasme de vertu,

* On peut en voir une partie dans le Journ. du 15 Decemb. 1789, p. 610. — En entier, *Réclam. Belg.* 15e vol. p. 108.

MANHEIM (le 31 Octobre). Ce fut dimanche dernier que l'on commença à chauffer Landau. Les bombes & les boulets rouges pleuvent sur la ville depuis cette époque. Le feu s'y est manifesté en différens quartiers, & plusieurs maisons ainsi qu'un magasin y ont déjà été réduits en cendres. Fort-Louis va être aussi attaqué vivement. La garnison a fait plusieurs sorties, dans lesquelles elle a perdu du monde, sans rien déranger du plan formé par les Alliés. Le quartier-général de l'armée françoise est à présent à Phalzburg : les François ont élevé des retranchemens sur la côte

une Lettre où il y avoit entr'autres choses : „ Si vous
 „ êtes, comme on le dit, l'auteur d'une *Lettre adressée*
 „ *au peuple Belgique* en date du 8 Décembre, vous
 „ paroissez vouloir être dans tous les tems, &
 „ quels que soient les événemens, toujours le défenseur
 „ de la bonne cause. Des intentions aussi droites
 „ sont faites pour être estimées de tout le monde,
 „ & ne peuvent qu'augmenter mon desir &c. „
 (Je supprime ici ce qui m'est personnel, mais j'ajouterai encore ce fragment qui tend à mon but).
 „ Tems où la tête paroît tourner à tout le monde,
 „ & où la Religion & tous les devoirs de
 „ l'homme semblent être mis de côté pour ceux
 „ même qui les professent avec chaleur, dès que
 „ cela ne s'accommode pas avec leur intérêt personnel
 „ ou ne favorise pas leurs passions „
 Cette Lettre porte le ton de la conviction & des sentimens intimes; elle est toute écrite de la main du comte, & étoit accompagnée d'une très-urgente invitation de me rendre auprès de lui; & cela dans le tems même où la jacobinerie fiscale avoit détruit mon existence littéraire, & que pour ma sûreté je me trouvois depuis cinq mois hors de mon domicile.

de Saverne. Ils sont toujours maîtres de Bitche, Sarguemines & Sarbruck; mais on fait de sérieuses dispositions pour les en chasser.

Le duc regnant de Wurtemberg qui se trouvoit attaqué depuis quelques jours d'une très-grievue maladie, accompagnée d'une toux violente qui le fatiguoit & l'épuisoit, est mort le 23 de ce mois. Ce prince, nommé Charles Eugene (a), né le 11 Février 1728, étoit par conséquent dans la 66^{me}. année de son âge, & ne laisse point d'enfans de ses deux mariages (b). Quoiqu'il ait donné dans différentes

(a) Les trois freres, Charles, Louis, Frédéric, portent tous le nom *Eugene*; autant qu'il me souvient, en mémoire du grand prince Eugene, leur parrain, particulièrement ami de leur pere. Louis Eugene, qui succede à son aîné, est un modele de vertu & de sagesse chrétienne; son regne, pour peu qu'il se prolonge, fera le bonheur des peuples de ce pays.

(b) Ces deux mariages sont un style de gazettes, que nous ne voulons pas contredire: mais dans la vérité le duc n'a été marié qu'une fois. Ayant épousé ensuite la femme d'un homme encore vivant, il ne pouvoit en aucune sorte la regarder comme sa légitime compagne. Il ne sert de rien à dire que son mari, pour complaire au prince, l'avoit répudiée. Hérode eût pu faire la même réponse à l'homme qui lui disoit: *Non licet tibi habere eam.* Matth. 14. L'Eglise catholique ne connoit pas de répudiation, tout mariage chrétien est indissoluble à ses yeux; & dans le cas même d'un renvoi, *qui dimissam duxerit, adulterat.* Ainsi donc, le duc, professant extérieurement cette croyance, le pasteur universel devoit lui dire, comme un de ses prédécesseurs à Henri VIII: *Non licet tibi.* J'ai fait dans le tems,

nouveautés, qu'il ait fait célébrer dans sa chapelle la messe en allemand, épousé la femme d'un autre, & composé pour être mise sur sa tombe, une épitaphe pyrrhonienne, il a toujours fait profession de la Religion catholique.

F R A N C E.

PARIS (le 2 Novembre). Quoique la Convention ait décrété & fait exécuter les mesures les plus violentes contre la ville de Lyon, que des commissaires y fassent traîner sur les échafauds un grand nombre de citoyens, soupçonnés de ne point aimer la liberté actuelle, qu'accusés d'avoir pris les armes contre les forces conventionnelles, & que Lyon lui-même n'offre déjà plus qu'un spectacle de ruines & de dévastation, les départemens de la Lozère, de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Gard & de l'Hérault, peu effrayés par ces exemples, tentent de secouer le joug intolérable de ceux qui gouvernent la France. Dans le département de Mayenne & Loire, il s'est aussi manifesté des mouvemens, qui ont obligé le comité de salut public, d'y envoyer une

selon mes très-petits moyens, tout ce que j'ai pu pour faire prononcer ce mot important; dont la suppression ou l'oubli fera croire un jour qu'un catholique peut épouser sans adultere, sans bigamie, la femme d'un protestant, dès que celui-ci y consent. J'en ai écrit à des nonces apostoliques, à des cardinaux; j'ai transmis mes inquiétudes par la voie de l'impression. Sans une très-illustre princesse qui m'a mis de saintes entraves, j'en aurois fait davantage.

armée révolutionnaire. D'un autre côté, les Royalistes de la Vendée, que Barerre avoit depuis peu annoncés comme complètement détruits, sont actuellement maîtres de l'isle de Noirmoutiers, qui leur a été livrée par les habitans. Une partie de leur armée a effectué le passage de la Loire, s'est emparée de la ville d'Ingrande, & s'est portée ensuite sur Laval, dont elle s'est également rendu maître. Les troupes conventionnelles, ayant voulu le 28 rentrer de vive force dans cette dernière ville, ont été défaites & mises en déroute. Plusieurs de leurs généraux ont été tués ou blessés. On apprend que les Royalistes marchent vers Rennes & Alençon. La Convention vient d'expédier des couriers avec des ordres relatifs à ces circonstances. Du côté de Toulon, il ne s'est rien passé d'important. Le général Doppet va y remplacer le général Cartaux qui vient d'être nommé au commandement de l'armée des Alpes. Vers le Nord, Barrere assure qu'on peut se tranquilliser sur cette partie; mais il a annoncé que nos troupes ont essuyé quelques échecs du côté du Rhin, qu'il a attribués à de grandes trahisons. Il est question d'examiner avec la plus grande sévérité la conduite de tous les généraux, de tous les représentans députés & de toutes les administrations. Quant aux séances de la Convention, elles n'offrent aucune discussion remarquable. Dans une des dernières, il a été décrété, que les trois mois de l'automne s'appelleront dorénavant *Vindemaire*, *Brumaire*, *Frimaire*; ceux de l'hiver, *Nivos*.

25 *Pluvios, Ventos* ; ceux du printems , *Ger-*
 26 *minal, Floréal, Priairial* ; ceux de l'été ,
 27 *Messidor, Herbidor, Fruëtidor*. Les jours
 28 de chaque décade sont : *Primedi, Duo-*
 29 *di, Tridi, Quatridi, Quintidi, Sextidi,*
 30 *Septidi, Octodi, Nonodi, & Decadi*. Les
 31 cinq jours, dits d'abord *Epagomenes*, puis
 32 *Complémentaires*, s'appelleront les *Sans-*
 33 *culotides*, & seront consacrés aux fêtes de
 34 la vertu, du génie, du travail, de l'opi-
 35 nion & des récompenses ». Chaque mot
 de ce décret fut interrompu par de nombreux
 éclats de rire, qui partoient des tribunes. Le
 même jour, la Convention décréta que la
 vallée de Montmorency, près Paris, porteroit
 le nom de *Vallée d'Emile*, & que la com-
 mune de St.-Denys prendroit celui de *Fran-*
ciade.

Le sort des Brissotins ou Girondins a été
 décidé le 30 du mois dernier. Ce jour-là, à
 7 heures du soir, ils sont montés au tribunal. On
 a demandé aux jurys, si la cause étoit suffisam-
 ment instruite. Ceux-ci ayant répondu par l'affir-
 mative, on a tout de suite passé aux opinions ;
 le lendemain à 11 heures, le jugement a été
 prononcé, & à midi les condamnés sont mon-
 tés dans la charette, qui les a conduits à l'é-
 chafaud, où ils ont été aussi-tôt guillotins. En
 voici les noms. Brissot, Vergniaux, Genfonnet,
 Duperret, Carra, Gardien, Valazé (*celui-ci s'est*
poignardé lui-même), Duprat, Brulart-Sille-
 ry, Fauchet, évêque du Calvados, Ducos,
 Boyer-Fonfrede, Lafource, Lesterp-Beauvais,
 Duchastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Jac-

ques Boilleau, Antiboul, & Vigée. Le moment du supplice avoit été annoncé par huit coups de canon. Sillery a été le premier sur lequel est tombée la fatale guillotine : Brissot a été exécuté le dernier. Au moment qu'ils ont été jugés, ils ont jetté au peuple qui étoit présent, les assignats qu'ils avoient encore dans leur porte-feuille; mais le peuple n'a pas voulu les accepter; il les a déchirés. » Si jamais, » dit un périodiste, la Providence a manifesté ses desseins, c'est dans cette circonstance, où les factieux vengent leur patrie malheureuse, des maux qu'ils lui ont faits, par le supplice de leurs complices. » Cette même Providence n'a que commencé l'exécution terrible de ses immuables décrets. C'est un spectacle vraiment digne d'un observateur réfléchi, de voir que des hommes qui naguere étoient regardés comme des dieux par la populace, ont été abandonnés par leurs protecteurs, qu'ils ont été écrasés par les factions qu'ils dominoient, & sont devenus victimes des forfaits qu'ils avoient conseillés, & que, pendant leur domination, ils n'avoient cessé de mettre en pratique; de voir les hommes qui ont demandé la déchéance du roi avec le plus d'acharnement, qui ont sollicité avec le plus d'ardeur la désorganisation des autorités, l'anéantissement de la monarchie, le sommeil des loix & l'anarchie la plus complète, devenir aujourd'hui l'exemple le plus cruel des fureurs populaires, & de la nullité des loix ». Pendant le trajet de la Conciergerie

à la place de la révolution, les feu députés raiso-
 nonnoient sur l'immortalité de l'ame; ils tombe-
 rent d'accord que le corps périssoit & que l'ame
 survivoit. Maître Samson a décidé la première
 question, Brissot & ses camarades ont été trouver
 dans l'autre monde la solution de la seconde.
 D'autres fameux personnages sont menacés du
 même sort. Le général Luckner, arrêté aux en-
 virons de Metz, a été conduit à Paris & tra-
 duit au Luxembourg. André Lamourette, évê-
 que constitutionnel de Lyon vient d'être traduit
 à la Conciergerie; le général Kellerman à l'ab-
 baye. L'ex-député Coustard vient d'être éga-
 lement arrêté. Philippe l'Égalité, amené à Paris
 a déjà subi un interrogatoire & pourroit bien
 aussi y trouver la fin des nombreuses & sanglantes
 scènes dont il a été un des principaux moteurs;
 quoique les dernières se soient passées sans son
 concours, & quelques-unes même contre son
 gré. En attendant que son sort soit décidé, un
 poète charitable lui a fait une *Prière du soir, en
 cas qu'il se convertisse*. En voici un passage.

Si je respire ençore, ô suprême bonté !
 C'est à toi que je dois de n'être pas compté
 Parmi ces malheureux, que ta juste colere
 A retiré soudain du séjour de la terre *.
 En changeant leur triomphe en appareils funebres,
 Tu les as moissonnés. . . . Et pour l'éternité
 Tu les tiens dans ces lieux d'horreur & de ténèbres,
 Où jamais ne luira ta céleste beauté.

Comme eux, hélas, Seigneur ! d'une fausse sagesse
 Enivré dès long-tems, à toute autorité /
 J'ai déclaré la guerre; & dans la folle ivresse,
 Que m'inspira l'espoir d'un trône jaloufé
 Où je pouvois monter, fléau de ma patrie,
 J'ai prêché la révolte & soufflé l'anarchie.

* St. Far-
 geau, Ma-
 rat &c.

Comme eux, j'ai foudroyé, j'ai dirigé les mains
 Qui par-tout ont porté des poignards affains ;
 Sur mon roi,..... sur ton oint appellant la tempête,
 Ma bouche a prononcé..... J'ai fait tomber sa tête.

Comme eux, (pardon, grand Dieu!) loin de là
 vérité

J'ai détourné mes pas : rebelle créature,
 J'ai méconnu ton être, attaqué ta nature :
 J'ai blasphémé ton nom, ce nom si redouté
 Qui fait pâlir l'enfer ; ce nom auquel tes anges,
 À tes pieds inclinés, prodiguent leurs louanges.

Comme eux, sourd à la voix du pontife romain,
 De ton Eglise aussi j'ai déchiré le sein.
 Par mon or, mes conseils, animés au carnage,
 Des chrétiens abusés, de lâches apostats,
 Croyant te présenter un agréable hommage,
 Dans le sang du Lévitte ont enfoncé leurs bras ;
 Ont chassé du bercail le légitime guide,
 Et livré la brebis au mercenaire avide.

Comme eux, je méritois de descendre à mon rang
 Où ces vils partisans de la chair & du sang,
 De ta juste vengeance éternelles victimes,
 Paient dans les tourmens les excès de leurs crimes.
 Mais, grâce à ton amour pour les pauvres hu-
 mains,

Ta justice s'accorde avecque ta clémence,
 Et tout coupable peut, fort de ton indulgence,
 Eteindre par ses pleurs la foudre dans tes mains.

Actuellement que la faction dominante jouit
 de l'autorité la plus étendue & parfaitement
 exclusive, elle exerce sur tous les honnêtes ci-
 toyens un despotisme & une tyrannie dont il
 n'y a jamais eu d'exemple. Les arrestations se
 continuent ici & dans toutes les villes du
 royaume avec une fureur redoublée. Dumont,
 commissaire dans le département de la Som-
 me, avoit annoncé, il y a quelque tems,
 qu'il avoit fait arrêter le beau-frere du roi d'An-

gleterre & une parente du ministre Pitt : ils font arrivés à Paris, & ont été sur le champ conduits à l'Abbaye ; mais le prétendu beau-frere du roi d'Angleterre est M. Temple Luttrell, ancien membre du parlement du parti de l'opposition, vivant en France depuis 10 ans, & dont toute la parenté avec le trône Britannique est d'être de la même famille Irlandoise que la duchesse-douairiere de Cumberland ; & Elizabeth Pitt, dame âgée, qui depuis long-tems étoit fixée en France, n'a de commun avec le premier ministre Anglois que le nom. Il ne se passe pas de jour, que l'échafaud ne soit teint du sang de quelques victimes, dont tout le crime est d'avoir manifesté quelque penchant pour le rétablissement de la Religion catholique & de la royauté. L'inquiete sollicitude des gens de bien se porte maintenant sur les victimes encore détenues au Temple. Un nouveau genre de persécution a été imaginé contre elles, peu de jours avant la fin tragique de la reine, & a même atteint dans son interrogatoire cette infortunée princesse, dont les ennemis acharnés eussent eu bien du regret d'omettre une espece quelconque d'humiliation. Cet enfant, qui pour les uns est un monarque, sous le nom de Louis XVII, & pour les autres le jouet de la haine, sous le nom du petit Capet ; cet enfant, pour lequel depuis plus de huit mois cent mille hommes se battent dans la Vendée, & au nom duquel les Anglois & les Espagnols prennent possession de Toulon ; cet enfant est aujourd'hui dans les mains des Sans-culottes, qui gouvernent

Paris, un nouvel instrument pour outrager & accabler sa famille. Non-seulement on lui a fait dénoncer sa tante & sa propre mere, sur des faits relatifs à leur captivité; mais on a dirigé les dénonciations de cet enfant de 8 ans sur des objets, dont une plume décente se refuse à rappeler l'idée. Une princesse faite pour servir de modele à quiconque voudroit peindre la vertu, madame Elisabeth, interrogée par des commissaires de la Commune, s'est vue forcée de répondre à des questions capables de faire baisser les yeux à la femme la plus dissolue, & qui choquent autant l'esprit par l'impossibilité des faits reprochés, qu'elles révoltent le cœur par la nature même des inculpations. La princesse a répondu avec dédain, au rapport même des commissaires; mais les inculpations, toutes révoltantes qu'elles sont pour le bon sens & l'honnêteté, n'en sont pas moins accueillies & répétées par une multitude passionnée, dont la profonde corruption ne peut trouver rien d'impossible dans les excès les plus monstrueux. Enveloppée de son innocence & de sa vraie piété, madame Elisabeth attendroit peut-être avec impatience, le sort qui a déjà frappé le roi & la reine, sans la douloureuse perspective des dangers de toute espece, auxquels elle laisseroit exposées la jeunesse de sa niece & l'enfance de son neveu.

Les événemens actuels ont donné lieu à un grand nombre de poésies de toutes formes; nous nous contenterons de rapporter celle-ci sur les fruits de la charmante philosophie.

Que peut-on comparer à l'affreux despotisme
Qu'exerce de nos jours le vil philosophisme,

Par M. Mal-
herbe de L.

Qui sans cesse autrefois parloit d'humanité ?
 Quel tyran cependant eut tant de cruauté !
 Quel monstre que celui qui s'écrie & répète
 En voyant les bourreaux égorger Antoinette :
 Bravo ! Meurent les rois ! Vive la liberté !
 Périssent tous les grands ! Vive l'égalité !
 O princes ! O César ! O fastes de l'histoire !
 De ses sanglans forfaits conservez la mémoire ;
 Qu'il éprouve bientôt le glaive de Thémis
 Et qu'au Trône, à l'Autel, tout soit enfin soumis.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 2 Novembre). M. Eliot, ministre-plénipotentiaire du roi de la Grande-Bretagne, a remis lundi 28 Octobre aux Etats-Généraux la Déclaration, relative aux affaires de France (ci-dessus p. 442), en l'accompagnant d'un Mémoire, où il disoit, „ que
 „ S. M. Britannique ne faisoit aucun doute,
 „ que les sentimens, que renferme cette Dé-
 „ claration, ne soient en tout conformes à
 „ ceux des autres puissances de l'Europe, dans
 „ une occasion d'un intérêt aussi général pour
 „ tous les gouvernemens & pour tous les
 „ peuples „. Les Etats-Généraux y répondi-
 rent par la Résolution suivante.

„ Mardi 29 Octobre 1793. Oni le rapport de
 Mrs. J. E. N. de Lynden & autres députés de
 L. H. P. pour les affaires étrangères, ayant, en
 conséquence de leur résolution commissoriale d'hier,
 examiné un Mémoire de Mr. Eliot, ministre-plé-
 nipotentiaire de S. M. le roi de la Grande-Bretagne,
 ayant pour annexe une Déclaration de sadite M.,
 relative à la situation présente des affaires de Fran-
 ce : sur ce délibéré a été résolu & arrêté, „ que le
 „ Sr. Eliot sera remercié de la susdite communi-
 „ cation,

„ cation, & prié en outre de donner à connoître
 „ au ministère de S. M. Britannique, que, tout
 „ comme les causes de la présente guerre ont
 „ été les mêmes pour ladite M. & L. H. P.
 „ qui se trouvent unies par les liens d'une étroite
 „ alliance, de même le but, que les Etats-Géné-
 „ raux se sont proposé, en la continuant, n'a ja-
 „ mais été autre que celui qui est exprimé dans
 „ ladite *Déclaration*; savoir de repousser une in-
 „ juste agression, de coopérer à la défense de leurs
 „ Alliés, & d'obtenir une paix honorable & soli-
 „ de, de même qu'une juste indemnification des
 „ fraix immenses, occasionnés à la république &
 „ à ses Alliés par la violence de leurs communs
 „ ennemis. En conséquence, les Etats-Généraux
 „ partagent pleinement les sentimens de S. M. Bri-
 „ tannique, & éprouveront la plus vive satisfaction
 „ à l'époque, où la nation Françoisse, rendue à
 „ elle-même, & réunie sous un gouvernement,
 „ qui respecte les liens sacrés de la société civile
 „ & les droits des autres nations, se trouvera à
 „ même de faire renaître ses relations de paix &
 „ d'union avec d'autres états, & d'en assurer le
 „ maintien. „

Et sera remis extrait de la présente Résolution de L. H. P. au Sr. Eliot par l'agent van Hees, en réponse au susdit Mémoire, & pareil extrait envoyé au Sr. de Nagel, envoyé-ext. & plén. de L. H. P. à la cour de Londres, pour lui servir d'information.

BRUXELLES (le 9 Novembre). Quoique les colonnes de troupes Françoises qui avoient pénétré jusque dans les environs de Nieuport, & même au-delà de Menin, se soient trouvées obligées de se retirer devant différens corps de troupes alliées qui marchaient par plusieurs côtés pour les attaquer, cependant les François n'ont pas évacué entièrement la

Flandre Occidentale , où ils conservent encore quelques postes , qu'ils paroissent décidés à défendre. Ils occupent en ce moment Poperingue , dans les environs d'Ypres. Pour se maintenir dans ces deux endroits , ils ont rompu les chaussées qui y conduisoient , & ont en outre élevé des retranchemens en terre , qu'ils ont garnis d'artillerie. Du côté des postes de Werwick & de Halluin près de Menin , l'ennemi , a fait , le 3 de ce mois , un mouvement qui sembloit les menacer de nouveau ; il y a même eu différentes affaires d'avant-postes très-vives , & une canonade vigoureuse , qui n'ont abouti qu'à faire tuer du monde de part & d'autre. — Le dommage , que les François ont commis depuis Furnes jusqu'au dessus de Menin , est incalculable. Vingt bourgs & villages des plus opulens ont été entièrement dévastés : ils ont emmené une énorme quantité de bestiaux de toute espece , qui formoient en grande partie la richesse de la Flandre Occidentale : ils s'étoient fait suivre par plus de quatre cens chariots vuides , qu'ils remplissoient non-seulement de vivres , mais aussi des meubles des malheureux habitans. A Menin , après avoir dépouillé les églises & les maisons , ils ont enlevé les cloches & jusqu'au carillon : enfin , par-tout où ils ont été , ils ont pillé & même incendié les habitations , dont les propriétaires infortunés fuyoient çà & là pour chercher un asile contre les brigandages de ces hommes , qui , tout en se disant les défenseurs des peuples , prouvent par leur conduite jusqu'à quel point ils en font les amis.

Le poste de Marchiennes que les François avoient enlevé, & où ils avoient laissé un corps de 4 mille hommes pour sa défense, fut attaqué & repris le 30 par différentes colonnes de troupes alliées après un combat des plus sanglans. Des 4 mille François, au-delà de 2 mille ont été tués, les autres, en partie blessés, ont été faits prisonniers. Le quartier-général du prince de Cobourg est actuellement établi à Angle-Fontaine.

M^r. Jean Baptiste van Velde, chanoine gradué & prévôt de la Métropole de Malines, a été nommé par l'empereur à l'évêché de Ruremonde.

Je suis flatté d'avoir pressenti ce choix, 15 Sept., p. 146 j'ignore encore si j'ai deviné aussi juste pour Tournay.

LOUVAIN (le 8 Novembre). Notre université s'occupe avec autant d'assiduité que de zèle à rétablir les réglemens disciplinaires dont l'oubli avoit occasionné plus d'un genre de désordres; pleinement convaincue de la grande maxime d'institution, *Musæ sine moribus vanæ*, elle prend sur-tout à cœur tout ce qui peut prévenir la dissipation & le libertinage. Un décret émané le 30 Octobre est de la teneur suivante :

Nos rector & universitas studii generalis oppidi Lovaniensis.

Cùm ad notitiam nostram pervenerit, nonnullos in contemptum non tantum ordinationum nostrarum precedentium, sed & edictorum a principibus nostris latorum, irrepfisse abusum; verendumque fit, nisi confestim eis obviam eamus, ne plura inde juventuti nostræ imminuant mala, præfenti ordinatione sequentes renovare decrevimus prohibitiones.

I. Conformiter ad artic. VIII Visitationis serenissimorum principum nostrorum, prohibemus omni-

bus studiosis nostris, ne quis eorum publicè vel occultè deferat baculos, plumbo ferrove, aut etiam ense munitos; vel intra aut circa hoc oppidum arma, sive fecantia aut pungentia, sive ignivoma; illa præcipuè, quæ gallico nomine *Pistolets* audiunt: sub pœnâ confiscationis dictorum baculorum vel armorum, & sex florenorum, aliâve grâviore, prout quæque res erit, a rectore determinandâ. Mandantes etiam, ut qui talia arma habent, ea indilatè custodienda tradant præfidi, vel hospiti, penes quem degunt: baculos verò, de quibus supra, ad manus promotoris nostrî sinè morâ deferant.

II. Lusus alearum, chartarum, aliove, in quibus ambiguâ & merâ forte, nonnumquam de magnâ pecuniæ summâ certatur, jam toties proscriptos, hâc nostrâ ordinatione interdiciamus sub pœnâ severiori incarcerationis in pane & aquâ ad tempus (quod tamen minus esse non poterit quàm quatuordecim dierum) arbitrio rectoris, pro delicti qualitate & circumstantiis, determinandum.

III. Nemo studiosorum nostrorum occasione adventûs sui in hanc universitatem, aut in quodvis ejusdem collegium aliudve hospitium; sive etiam discessûs sui, symposia aut *compotationes*, aliamve, quam vocant, *consequentiam*, confodalibus suis, aliisve exhibere præsumat: sub pœnâ viginti quinque florenorum, ab eo qui exhibuerit; sex verò florenorum, a quocumque subditorum nostrorum, qui interfuerit, irremissibiliter exigendâ.

IV. Prohibemus etiam, ne quis occasione examinis, disputationis, alteriusve actûs publici, aut gradûs in hâc academiâ suscepti vel suscipiendi, instituat symposia aut *compotationes*, nomine *consequentia*, aliove cognitas; sub quibus nominatim comprehendi volumus *compotationes*, sive *consequentias* istas antemeridianas, quas plurimi ab aliquo tempore, post peractam disputationem aliquam publicam, fociis suis aliisve, vel intra vel extra

15. Novembre 1793.

469

oppidum exhibere soluerunt, sub pœnis decessorum nostrorum ordinationibus sancitis, quas denuò renovamus. Utque hæc prohibitio eò meliùs observetur, interdiciamus præsidibus collegiorum, aliisque nobis subditis, ne in collegiis domibusve suis, prædicta symposia aut comotationes ullâ ratione tolerant; mandantes officio nostro Fiscali, ut contra eos, qui toleraverint, sine morâ & dissimulatione promunere suo agat. Ut autem edicti regii de 13 Februarii 1755 memoriam omnibus refricemus, artic. XIII hùc spectantem hîc infra describi curavimus.

Injungimus itaque promotori nostro ut in hæc omnia diligentissimè invigilet, & contravenientium nomina indilatè & sine ullâ dissimulatione ad nos deferat.

Datum Lovanii sub sigillo rectorali, & secretarii nostri signaturâ, hâc 30 Octobris 1793.

Locus † Sigilli.

De Mandato Dominorum meorum.

Erat signatum J. F. Lints secret.

Un décret, donné par la faculté des arts, & prélu par le doyen de la faculté aux étudiants des humanités, à la chapelle du college de la sainte Trinité le 30 Octobre, est conçu en ces termes :

Nos decanus & facultas artium studij generalis oppidi Lovaniensis.

Quamquàm per statuta pro regimine scholarum gymnasii SS. Trinitatis, articulo XVI de moribus, sub pœnâ gravissimâ, etiam dimissionis, prohibitum sit, ne quis popinas adeat, invec̄ta tamen per superiorum temporum turbas morum licentia, & legum pœnè omnium contemptus, teneros juventutis animos infecisse videntur aded, ut valentioribus mediis tantò malo, cæterorum fonti præcipuo, quàm primùm occurrere nostræ sit sollicitudinis & officij.

Igitur prædictis statutis, & articulo XVI inhærentes, &, quod necessitas exigit, parentum vota,

& adolescentiæ salus & commodum, ampliantes, decernimus.

I. Quicumque gymnasii nostri SS. Trinitatis scholasticus *popinam* adiiisse deprehensus fuerit, primâ vice duos *solidos* pendet, & per unum diem in pane & aquâ incarcerabitur.

II. Secundâ vice præter pœnam duorum *solidorum*, per tres dies incarcerabitur.

III. Quod si tertium in eodem scholastico cursu, quod Deus avertat! recidivus fuerit, nec spes emendationis certa affulgeat, a studiis omnibus nostræ Facultatis eliminabitur.

Prælectum in gymn. SS. Trinit. 30 Octob. 1793.
Erat signatum

N. D. D. *Fortune* V. F. A. Decanus.

A l'occasion de la mort de M. Wouters, abbé du Parc, & de l'inauguration de son successeur, on voit paroître deux pieces imprimées à Louvain, chez Michel. L'une est l'oraison funebre du défunt abbé, très-bien faite, d'une éloquence simple, mais touchante & d'une bonne latinité. On lit à la pag. 23 le passage suivant. *« Dignemini igitur ut præteream lætiosissima, quæ viderunt oculi vestri, tempora, quibus ut murus stetit pro æquitate verus patricæ Pater; concedite, ut non commemorem fortiter toleratas ob negatam suorum ad invisam toti Belgio scholam missionem, minas, bonorum privationem, abbatiæ suppressionem: sufficiat dicere; Curavit gentem suam, & liberavit eam a perditione.*

L'autre piece est un poëme en l'honneur du nouvel abbé, M. Melchior Nysmans; les

vers en sont naturels & coulans. Nous citerons ceux-ci.

*Fallor ? Num sæcula fausta
Adveniunt ? Recipit cultum priscumque decorem
Religio ; & Cæsar leges , jurataque jura
Non magis imperio , propriis quàm motibus implet.*

NOUVELLES DIVERSES.

Il a été distribué un grand nombre de fils aux habitans des frontieres de la Belgique, pour se défendre contre les carmagnols.

— Une ordonnance du prince de Cobourg défend sévèrement à tous ceux qui ne sont pas immédiatement attachés à l'armée de porter la cocarde noire. — Philippe Egalité, ci-devant duc d'Orléans, a été guillotiné à Paris, le 6 à 5 heures du soir.

— Le général Kellermann a été conduit à l'Abbaye ; madame du Barry dans la maison d'arrêt des femmes. — Les Lettres de Rome contredifent ce qui est rapporté dans la Gazette de Leyde & quelques autres, touchant une congrégation établie pour remplir les vues des cabinets (*Voyez le dern. Journ. p. 358*), & ajoutent que si quelque incorporation pouvoit un jour avoir lieu, il ne s'agiroit que de la souveraineté formellement & abstractivement considérée, qu'à cela près l'état respectif des abbayes, évêchés, principautés &c. resteroit exactement le même : ainsi l'exemple de Magdebourg, Brême, Prüm &c. est très-mal choisi.

Lettre à l'auteur du journal. „ Bien de vos lecteurs s'étonnent d'une note insérée dans votre dernier Journal du 15 Octob. pag. 315, où il est dit „ que „ dans la plus grande & la plus riche ville de Hollande la charité chrétienne & catholique ne recueille pas de quoi nourrir 18 prêtres françois „; tandis qu'à ces 18 prêtres ainsi qu'à quelques cens personnes séculières qui se sont trouvées ici, rien non-seulement n'a manqué jusqu'à présent; mais que la charité chrétienne & catholique d'ici s'est fait sentir jusque dans d'autres villes. Amsterdam ce 27 Octob. 1793. „

REPONSE. Je serois trop affligé d'avoir raison vis-à-vis de cet honnête correspondant, pour que je veuille l'essayer. Je souhaite au contraire de rester pleinement dans mes torts, & serai persuadé que j'y suis aussi long-tems que je ne recevrai pas de Lettre analogue à celle qui m'a fait rédiger cette note, & à une autre que j'ai encore reçue depuis. Je dirai seulement que les besoins augmentent de tous les côtés de la manière la plus urgente & la plus touchante, tandis que la charité éprouve une espèce de marche rétrograde & tout-à-fait désourageante pour ceux qui jusqu'ici ont travaillé à en recueillir les fruits en faveur de ces illustres exilés. La rigueur de la saison double & triple les objets de nécessité; les alimens ne pouvant suffire à des hommes qui n'ont ni feu ni habit. Et comme je l'ai déjà dit, la charité seule ne suffit pas, il faut l'intelligence pour découvrir & apprécier les besoins *, il faut l'activité, & cette „ miséricorde ambulante, pour me servir d'une idée de S. Jérôme, „ que la pieuse Marcelle, pour qui la ville de „ Rome étoit un champ trop étroit, promenoit avec „ une sainte inquiétude le long des rivages tortueux & orageux, dans l'espoir d'y trouver quel- „ que malheureux abandonné „. Quelle honte pour

* 15 Oct.
p. 316.
Angusta misericordie etus Roma fuit. Peragrabat insulatus; & reconditis curvorum littorum sinus, eul proprio corpore vel transmissa munificentia circuibat.
Epist. 10.
l. 3.

des chrétiens, si ce qu'ils ont donné jusqu'ici, pouvoit leur servir de prétexte pour ne plus rien donner. Les mimes, les histrions, les farceurs, les corrupteurs & corruptrices de tous les genres, ont-ils perdu quelque chose par les secours apportés aux serviteurs de Dieu ; les spectacles en ont-ils été moins brillans & moins fréquentés ; les assemblées moins folâtres & moins gazouillantes ? Ce ne sont donc que les vrais objets d'une bienfaisance raisonnable, qui deviendront une matière d'épargne. Hommes durs, avenglés dans le sein de l'abondance, l'exemple de la France ne suffit donc pas à votre instruction ! vous ne voyez dans les sans-culottes que l'expression d'une indécente nudité, vous ne savez pas que c'est la légion du roi de l'abysses, de l'ange Exterminant, qui est leur véritable général ? Ils ne sont pas loin. Il en est des milliers parmi vous qui aspirent après le moment de grossir l'armée des sauterelles *. Déjà la justice qu'ils ont faite de vos semblables, troublent vos criminelles ou indolentes jouissances. Encore quelques cris de malheureux, parvenus jusqu'au Ciel, & le sort de Lyon, de Bourdeaux, de tous les riches de la France sera le tableau du vôtre. . . . Et qui fait si nous ne touchons pas à ces derniers jours dont parle un Apôtre, „ où les riches gémiront dans la „ misère, voyant leur or & argent rongé par „ la rouille, leurs richesses devenues la proie de „ la pourriture, leurs vêtemens consumés, leurs „ chairs même dévorées, & leurs trésors chéris changés en un trésor de colere „. *Agite nunc, divites, plorute ululantes in miseris vestris quæ advenient vobis. Divitiæ vestræ putrefactæ sunt, & vestimenta vestra a tineis comesta sunt. Aurum & argentum vestrum æruginavit, & ærugo eorum in testimonium vobis erit, & manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesauris vestris iram in novissimis diebus.*

*Habebant
super se re-
gem abyssis
latinè ha-
bens nomen
Externi-
mans, Apoc.
9. 10. 11.
* Ibid. v. 1
& suiv. —
1 Août 1793,
p. 543.*

Jac. 5.

Extrait d'une lettre de Tournay du 28 Octobre.
„ L'Eglise de France gémit de plus en plus sous

J'invite le
Péridistes
chrétiens à
répéter cet
article dans
leurs feuil-
les.

le pressoir ; voici un nouveau genre de victimes sorties du creuset de la persécution, pour éprouver les rigueurs de l'exil. Une foule de bonnes Religieuses, sans aile, sans ressources, dont la conscience droite a sans doute réprouvé la formule d'*athéisme*, viennent intéresser à leur tour la charité chrétienne. Leur situation est d'autant plus touchante, qu'elles ne peuvent pas, comme les prêtres accoutumés aux fatigues du ministère, aller au devant des secours de la Providence, voyager jusqu'à ce qu'on les recueille, frapper jusqu'à ce qu'on leur ouvre ; ces foibles colombes qui furent toujours occupées à méditer au pied du sanctuaire, & à gémir dans leur solitude comme le petit de l'hirondelle ; il faut prévenir leurs besoins. Au nom de la charité, de la Religion, un trait de votre plume, monsieur, pour ces pauvres Religieuses !... &c. &c. ,,

Lorsque dans le Journal du 1 Sept. p. 31, j'ai été arrêté au titre du petit poëme *Obsidio Trajecti ad Mosam oppidi*, je n'ignorois pas qu'on pût dire *Trajectum urbs*, *oppidum Trajectum*, comme on dit *urbs Lutetia*, *Lutetia oppidum* ; mais le mot *ad Mosam* me sembloit tomber naturellement sur le mot *oppidi*, d'autant que très-souvent & chez les meilleurs auteurs, *Maestricht* est rendu simplement par *Trajectum*. Quand on dit *Basilea ad Rhenum oppidum*, *Babylon ad Euphratem civitas*, on traduit, *Bâle ville sur le Rhin*, *Babylone ville sur l'Euphrate* ; de même, *obsidio Trajecti ad Mosam oppidi*, on traduira, *siège de Maestricht ville sur la meuse* : ce qui n'est pas l'intention de l'auteur qui a voulu dire simplement *siège de la ville de Maestricht*. Or toute expression qui forme un sens double, qui ne détermine point définitivement les idées, qui laisse au lecteur, au traducteur, le choix de la signification qu'il veut y attacher, est une expression vicieuse. Et c'est pour-

quoi le mot *urbs*, *oppidum*, *civitas*, ne se trouve pas chez les bons écrivains après le nom de la ville quand ce nom n'est pas simple, sinon pour distinguer cette ville d'une autre du même nom, en exprimant son site, comme *Francofurtum ad Oderam oppidum*, où *ad Oderam* tombe sur *oppidum*, & non pas sur *Francofurtum*. Il y a ici une espece de magnétisme grammatical, que des lecteurs attentifs & non prévenus saisiroient sans peine. C'est que le mot *oppidum* pour ne pas être inutile & stérile, attire à lui ce qui précède. Je m'explique par un exemple qui rend la chose bien sensible. J'en pourrois citer cent autres, je me contente de *Lugdunum Batavorum*, qui est tout uniment *Leyde*, & *Batavorum* est le génitif de *Lugdunum*. Je m'avise d'ajouter *oppidum*, & je dis *Lugdunum Batavorum oppidum* : dès ce moment tout est changé. Le génitif n'appartient plus à *Lugdunum*; *oppidum* s'en est emparé : & ce n'est plus simplement *Leyde*, c'est *Leyde ville des Bataves*. . . Si la grammaire a, comme les autres sciences, des points de vue évidens, je crois que ç'en est un ici. . . Le moyen d'ôter toute équivoque eût été de considérer *Trajecti* comme adjectif, mais cela n'étoit pas aisé, comme je l'ai observé là même, & sans doute que l'auteur ne le vouloit pas. . . Il est vrai du reste que des observations de ce genre sont peu importantes, mais dès que je citois le titre de l'ouvrage, celle-ci devenoit indispensable pour moi, à moins que je ne me voulusse charger personnellement de trouver l'expression claire & exacte.

L'homme de lettres qui regarde comme nécessaire les changemens introduits depuis quelques années dans la langue allemande*, ne paroît avoir lu que des livres écrits en allemand corrompu, hétérogène, mêlé de françois, de latin &c, tel qu'effectivement on l'a parlé & même écrit long-tems

* Voyez le Journ. du 1^{er} Octob., p. 185.

dans certaines contrées : car s'il avoit lu les ouvrages purement écrits en cette langue au commencement du siècle & dans les siècles précédens, il regretteroit comme moi la perte de la précieuse prérogative que cet antique idiome sembloit partager avec les langues mortes.

J'ai ressenti peu de plaisirs égaux à celui de donner quelques livres à des hommes estimables qui paroissent les souhaiter & qui par leur situation en avoient un certain besoin : comme sans doute j'ai laissé entrevoir ce plaisir, on tâche de le faire renaître, & je puis bien dire que je le ressentirai encore avec reconnoissance : mais il faut que je m'en prive quelque tems, pour m'assurer qu'il est d'accord avec des règles d'économie qu'il ne m'est pas permis de violer : car je n'ai aucun livre en ma possession ; je dois les faire venir & les acheter, les miens comme les autres : en attendant je tiens notice des personnes que je me propose de satisfaire dès que je le pourrai : & si elles ne reçoivent pas de mes nouvelles, c'est que j'aurois été dans le cas très-défavorable de ne pouvoir exécuter ma résolution.

— D'un autre côté, il en est qui ont quelques volumes dont la suite les attend chez moi, sans que, faute de savoir leur demeure & d'avoir retenu leurs noms, je puisse la leur faire tenir : entr'autres celui à qui j'ai envoyé en 1791 à Gand 5 volumes du *Dict. Hist.* par le canal d'un homme qui actuellement ne demeure plus dans cette ville ; & un autre qui a les premiers volumes des *Institutiones juris ecclesiastici* de Zallinger.

Je lis dans la Lettre d'une personne digne de foi que certains Jacobins *sont furieux* à raison de ce que j'ai dit à la p. 258, du 15 Octobre. Je serois certainement bien fâché d'avoir opéré cet effet, si je n'étois convaincu qu'il existoit long-tems auparavant. Qu'ils cessent d'être les promoteurs d'un système

dont les fruits amers font connus enfin du monde entier, qu'ils oublient le dégoûtant répertoire de sarcasmes & d'injures dont ils accablent ce qui n'est pour eux que de la *prétraille* & qui font les ministres de cette Religion sainte dont les plaies ensanglantent la terre; qu'ils cessent de faire une guerre fiscale aux ouvrages & aux auteurs chrétiens, d'autoriser les leçons & les pédagogues d'athéisme; & l'écrivain honnête saura respecter leur louable inaction: ils ne feront pas dans le cas d'invoquer la *charité* dont ils parlent si doucereusement lorsque besoin y a, & dont le chrétien connoît la mesure comme le prix dans tous les tems.

Si M. l'abbé Labre, du diocèse de Boulogne-sur-Mer, qui a été chez moi en mon absence, & dont j'ignore la demeure actuelle, n'est point dans une situation commode, il peut m'écrire ou venir me trouver, je lui indiquerai quelqu'un qui en considération de son frere Benoît (ce qui n'exclut aucunement son mérite personnel) ne le laissera manquer de rien.

Si j'avois prévu que l'auteur de la *Lettre sur le serment d'égalité* en arrêteroit la distribution, je n'aurois pas fait paroître ma Réponse. Quand je l'ai su, celle-ci étoit distribuée, & se trouvoit insérée aussi dans la partie littéraire du Journal, qui s'imprime plusieurs jours avant la politique. J'en suis d'autant plus fâché, que j'ai reconnu dans un entretien que j'ai eu depuis avec l'auteur, que pour le fond de la chose il n'est point d'un avis différent, que la vivacité de son zèle pour quelques hommes d'ailleurs estimables qui ont fait cette faute, lui a fait donner un peu trop d'étendue ou de véhémence à leur apologie, sans que ses principes que j'ai trouvés très-d'accord avec les miens, en aient été ébranlés. . . . Du reste, je ne crois pas avoir mis dans ma réponse l'amertume du ressen-

timent comme bien certainement je n'en ai aucune dans mon ame, accoutumé depuis long-tems, comme un homme qui valoit beaucoup mieux, de me traîner *per infamiam, & bonam famam; ut seductores, & veraces; sicut qui ignoti, & cogniti.*

M. le curé de N. qui croit supposé le décret donné par la Congrégation de l'Office, & approuvé par le S. Pere, contre la *Théologie de Lyon*, * ne manque certainement pas de moyen de vérifier la chose, s'il a une envie bien sincere de le faire. Pour moi, j'en ai eu en main & sous les yeux l'édition imprimée de Rome. Si je ne l'ai pas rapporté en entier, c'est qu'il contenoit beaucoup d'autres livres dont il ne sembloit pas également important de faire connoître la proscription. D'ailleurs un livre qui mene directement à l'athéisme par l'idée absurde qu'il donne de Dieu (comme il est prouvé dans les divers numero du Journal qui sont cités là même), & qui est devenu le signal de tous les moines & prêtres révolutionnaires, porte déjà sa condamnation en lui-même, & il faut en être étrangement épris pour chicanner sur la condamnation positive & légale. — Quant à cet autre curé qui reconnoît la réalité du décret & prétend que c'est l'ouvrage de quelques ignorans Romains; c'est-là tellement le langage propre des gens de secte, que seul il suffiroit pour prouver que cette *Théologie* en est l'ouvrage & la marotte. „ Parmi „ les esprits factieux (dit le plus grand orateur du „ dernier siecle) être leur adhérent, c'est le souverain „ verain mérite; n'en être pas, c'est le souverain „ décri. Si vous êtes dévoué à leur parti, ne „ vous mettez pas en peine d'acquérir de la capa- „ cité, de la probité : votre dévouement vous „ tiendra lieu de tout le reste. Caractere particu- „ lier de l'hérésie, dont le propre a toujours été „ d'élever jusqu'au ciel ses auteurs & ses sectateurs.

* 15 Août
1793. P. 603.

Bourd.
Serm. sur
l'aveugle né.

39 & d'abaiffer jusqu'au néant ceux qui ofent l'atta- Quoniam
 39 quer & la combattre. La maniere des hérétiques laudatur
 39 étoit de s'ériger eux-mêmes, premièrement, puis peccator in
 39 leurs partifans & leurs affociés en hommes rares desideriis
 39 & extraordinaires. Tout ce qui s'attachoit à eux anima sue,
 39 devenoit grand, & le feul titre d'être dans leurs & iniquus bo
 39 intérêts, étoit un éloge achevé : il n'y avoit medicetur.
 39 parmi eux, à les entendre, que des génies fu- Psal. 9.
 39 blimes, que de prodiges de feience, de vertu &c. „
 Voyez les articles ARNAUD, DROUET, COMMIRE,
 PARIS, RACINE Bonaventure, VINCENT DE
 PAUL, dans le *Dict. Hist.* — 15 Sept. 1784,
 p. 21.

Je remercie les deux correspondans de B. & de G. de
 leur observation sur un article du *Dict. Géographique*.
 Non, fans doute, qu'il n'y a pas en Flandre de ville
 nommée aujourd'hui *St.-Adrien*, mais la ville de
 Grammont a été quelquefois désignée sous ce nom,
 sur-tout immédiatement après que les reliques de
 S. Adrien y furent transportées en 1122, tems où la
 célèbre abbaye de Bénédictins, qui y fut transférée
 en 1081 & donna en quelque sorte l'être à la ville,
 prit aussi le nom du même Saint. Du reste, puis-
 que l'article *Grammont* s'y trouve, l'autre devient
 inutile ; comme on aura soin d'en avertir dans
 l'Etrata.

La belle *Concordance*, annoncée dans le Journal
 du 15 Octob., p. 259, se trouve à Bruxelles, chez L.
 Charlier, 36 liv. reliée. Le même libraire possède
 un exemplaire très-bien conservé de l'édition de
 Plantin 1600 in-fol.



La lecture est le mot de la dernière énigme.

DANS le dérangement je suis souvent réglée ;
 Mais pour me supprimer on fait ce que l'on peut,
 Et même ardemment chacun veut
 A jamais me voir exilée.

Je vais en tout pays sans connoître la carte,
 Et sur tous les mortels j'ai beaucoup d'ascendant ;
 Je n'ai point d'armes ; cependant
 On peut me distinguer par la tierce & la quarte.

T A B L E.

POLOGNE	(Varsovie.	433
ITALIE	{ Rome.	434
	{ Turin.	435
	{ Livourne.	436
	{ Milan.	438
ANGLETERRE	(Londres.	440
ALLEMAGNE	{ Vienne.	452
	{ Manheim.	454
FRANCE	(Paris.	456
PAYS-BAS	{ La Haye.	464
	{ Bruxelles.	465
	{ Louvain.	467
NOUVELLES DIVERSES.		471